

REPUBLIQUE DU TCHAD



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE PECHE



**SIXIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**



RAPPORT FINAL

L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Décembre 2018

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
I- Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national.....	6
II- Mesures de mise en œuvre qui ont été prises et évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux.....	9
III- Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national.....	23
IV- Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes.....	47
V- Les informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales.....	47
VI- Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité.....	48
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXES.....	64
Annexe 1 : Termes de Reference.....	64
Annexe 2 : Liste des participants à l’atelier de validation.....	66

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEDE	Agence Nationale pour l’Energie Domestique et l’Environnement
APA	Accès et Partages des Avantages découlant de l’exploitation des ressources génétiques
AP	Aire Protégée
APEF	Aires protégées et écosystèmes fragiles
DB	Diversité Biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et faune Sauvages menacées d’extinction
COP	Conférence des Parties
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CMS	Conservation des Espèces Migratoires
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers et Humides d’Afrique Centrale
CNI	Communication Nationale Initiale (sur les changements climatiques)
DCFAP	Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées
DFLCD	Direction des Forêts et des Luttés Contre la Désertification
DGE	Direction Générale de l’Environnement
EIES	Etude d’Impact Environnementale et Sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation
FEM	Fonds pour l’Environnement Mondial
GAR	Gestion axée sur les Résultats
GES	Gaz à Effet de Serre
Ha	Hectare
IDH	Indicateur du Développement Humain
ITRAD	Institut Tchadien des Recherche Agronomique pour le Développement
Km	Kilomètre
Km2	kilomètre carré
MDP	Mécanisme de Développement Propre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OSFAC	Observatoire Satellitaire des Forêts d’Afrique Centrale
PANA	Programme d’Action National d’Adaptation aux Changements Climatiques
PAN/LCD	Programme d’action national de lutte contre la désertification
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDR	Plan d’Intervention pour le Développement Rural
PNAE	Plan National d’Action pour l’Environnement
PNATUH	Politique Nationale de L’Aménagement du Territoire, de l’Urbanisme et de l’Habitat
PND	Plan National de Développement
PNIMT	Programme National d’Investissement à Moyen Terme
PNISR	Plan National d’Investissement du Secteur Rural du Tchad
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PTF	Partenaires Techniques Financiers

RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
REDD+	Réduction des émissions dues à la Dégradation et à la Déforestation
RG	Ressources Génétiques
RPGAA	Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
SDEA	Schéma directeur de l'Eau et de l'Assainissement SDEA
SN/APA	Stratégie Nationale sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage des Avantages Justes et Equitables découlant de leur Utilisation.
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNEE	Stratégie Nationale de l'Education Environnementale
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre le Changement Climatiques
SNPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SNPGE	Stratégie Nationale de Protection et de gestion des Eléphants
SMDD	Sommet Mondial pour le Développement Durable
SNAPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
SNPA/DB	Stratégie nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique
SNPA/GMV	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte

INTRODUCTION

Dans sa politique de protection de l'environnement, le Gouvernement du Tchad, a engagé des actions visant à promouvoir la mise en oeuvre responsable et participative des différentes Conventions internationales qu'il a ratifié, y compris celle relative à la Diversité Biologique.

Sur la base des connaissances actuelles, la stratégie nationale et le plan d'action (SNPA) ont présenté l'état de la diversité biologique ainsi que les contraintes, les options et les mesures prioritaires à prendre aux fins d'en assurer la conservation et l'utilisation durable. Elle prend en compte des questions de diversité biologique dans d'autres domaines de gestion des ressources naturelles tels que l'agriculture, la foresterie et la pêche.

En 1992, le Tchad a adhéré à la Convention internationale sur la Diversité Biologique (CDB). Il s'agit d'un traité juridiquement contraignant à vocation mondiale, que le Tchad a également ratifié le 30 avril 1993. Cette Convention définit trois objectifs principaux :

1. La conservation de la biodiversité ;
2. L'utilisation durable des éléments qui la constitue ;
3. Et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Sa ratification, a conduit les autorités compétentes du pays à prendre un certain nombre de mesures de nature à encourager le maintien et la valorisation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans un cadre itératif ouvert à la participation des populations locales pour un environnement durable correspondant aux principes et obligations de la Convention (CDB).

Le Tchad, à l'instar des autres pays parties à la Convention, doit fournir des informations actualisées au regard des progrès accomplis après la présentation du cinquième rapport national de 2014, y compris des informations relatives aux nouvelles initiatives ou travaux récemment entrepris ou achevés.

Le 6^{ème} rapport national sur la biodiversité de la République du Tchad est structuré en cinq (05) principales parties. La structure et le format du présent rapport obéissent au canevas proposé par le Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique. Ces cinq (05) parties sont :

- Les informations liées aux objectifs poursuivis au niveau national ;
- Les mesures de mise en œuvre qui ont été prises et l'évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux ;
- L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national et/ou la description de la contribution nationale à la réalisation de chaque objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale ;
- La description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes (facultative) ;

La mise à jour du profil des pays en matière de biodiversité.

I- Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national

Adoption des objectifs nationaux :

La République du Tchad a adopté les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comme objectifs nationaux pour la biodiversité en lien avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2014-2020.

Objectif national :

L'objectif national global visé à travers le plan d'action sur la diversité biologique est de freiner à court terme, la tendance à la déperdition de la diversité biologique et à la dégradation de ses biotopes à travers une gestion participative durable renforçant les acquis actuels. Ainsi d'ici 2030, la sécurité des ressources biologiques de la République du Tchad est assurée grâce à une meilleure connaissance de leurs composantes et une gestion durable.

Fondement de cet objectif national :

L'objectif national tire sa révérence des différents plans nationaux de développement, des valeurs de la conservation de la diversité biologique, d'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des Ressources Génétiques et des Connaissances Traditionnelles Associées.

Niveau d'application :

Régional/multilatéral	
National	X
Infranational	

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (sélection d'un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels l'objectif global national est totalement ou partiellement lié. Il est possible de sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).

	<i>Objectifs</i>		<i>Objectifs</i>		<i>Objectifs</i>		<i>Objectifs</i>
	1		6	X	11	X	16
X	2	X	7	X	12	X	17
	3		8		13	X	18
X	4	X	9		14	X	19
X	5	X	10	X	15	X	20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (sélection d'un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels l'objectif global national est indirectement lié.)

	<i>Objectifs</i>		<i>Objectifs</i>		<i>Objectifs</i>		<i>Objectifs</i>
	1	X	6		11		16
	2		7		12		17
X	3	X	8		13		18
	4		9	X	14		19
	5		10	X	15		20

Autres informations pertinentes

Le processus de révision de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions a connu plusieurs étapes que sont :

Le processus de la révision de la SPANB 1999 du Tchad a été initiée en 2014 par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques représenté par la Direction de la conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP).

Fruit d'une concertation, le processus d'actualisation de la SPANB s'est déroulé en plusieurs étapes et a rassemblé l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'environnement en général et la préservation de la biodiversité en particulier. Chacune des étapes a fait l'objet d'une large participation des parties prenantes et se présente comme suit :

- la mise en place d'un Comité Technique de pilotage du processus d'actualisation de la SPANB (une équipe de consultants nationaux a été recrutée pour rédiger la stratégie et plans d'action national sur la biodiversité) ;
- l'élaboration de l'état des lieux et l'évaluation des causes et conséquences de la perte de la biodiversité ;
- la définition des priorités pour la diversité biologique ;
- le développement de la stratégie et du plan d'action en relation avec les objectifs définis, suivi de l'élaboration des plans de mise en œuvre du plan de la communication ;
- La Stratégie Nationale et le Plan d'action sur la diversité biologique deuxième édition a été soumise à la validation auprès de toutes les parties prenantes. Il s'agit des représentants des organisations et des institutions gouvernementales nationales et locales, du secteur privé, des ONG et des associations œuvrant dans les domaines de l'environnement.

L'objectif national de gestion durable de la biodiversité est également soutenu par différents plans et programmes nationaux, régionaux et sous régionaux de développement dont on peut citer entre autre :

- 1- Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- 2- La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) relatif à la CCNUCC ;

Le processus REDD+ Readiness Preparation Proposal, R-PP

- 3- (RPP)
- 4- La Stratégie Nationale de Lutte Contre les Changements Climatiques ;
- 5- Le Plan National de Développement (PND 2017-2021)
- 6- La Stratégie Nationale de l'Education Environnementale (SNEE 2015) ;
- 7- Plan de Convergence de la COMIFAC pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025
- 8- Le Plan d'action sous-régional Afrique Centrale sur la Diversité biologique ;
- 9- La Stratégie nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique (SNPA/DB) ;
- 10- La Stratégie sous-régionale Afrique Centrale du processus APA ;
- 11- Le Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) ;
- 12- Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad (PNISR 2016 – 2022) ;
- 13- La Stratégie nationale et Plan d'Action pour le développement des Produits Forestiers Non Ligneux (SNPA/PFNL) ;
- 14- Stratégie nationale de gestion des feux de brousse au Tchad (2011) ;
- 15- La Stratégie Nationale de Protection et de gestion des Eléphants (2016-2025) ;
- 16- La stratégie Nationale et Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte au Tchad ;
- 17- L'Agence nationale pour l'énergie domestique et l'Environnement (AEDE) ;

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité et aussi dans les sites web des Ministères.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

Ministère en charge de l'élevage : <http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad>

Ministère en charge de l'agriculture : <http://tchadma.tripod.com/minagri.htm>

AMCC- TCHAD : <http://amcc.tchadenvironnement.org/>

II- Mesures de mise en œuvre qui ont été prises et évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux

127 mesures regroupées autour de trois objectifs spécifiques ont été prises pour la mise en œuvre de la SNPA/DB (2014-2020) du Tchad notamment :

Objectif spécifique 1 : Renforcer la conservation des écosystèmes et des espèces menacées et/ou d'importance marquée (32 mesures).

- Gestion durable des forêts naturelles ;
- Vulgarisation des foyers améliorés ;
- Vulgarisation des produits de substitution au bois énergie ;
- Utilisation durable de la biodiversité dans le Moyen-Chari ;
- Projet « Appui à la gestion participative et durable des ressources du Parc National de Sena Oura et de ses zones périphériques » ;
- Gestion rationnelle et durable des parcs et réserves de faune ;
- Projet de Protection du lamantin dans les lacs Léré et Tréné ;
- Suivi écologique des Parcs Nationaux ;
- Pose de collier pour le suivi de migration de certaines espèces ;
- Elaboration des plans d'aménagement et de gestion de la Forêt classée de Djoli Kéra ;
- Mise en œuvre des plans d'aménagements des parcs Nationaux (PNM, PNZ et PNSO) ;
- Elaboration des plans d'aménagement et de gestion des concessions de chasse ;
- Lutte contre la Grippe Aviaire ;
- Mise en réseau national des aires protégées ;
- Classement des sites naturels d'importance et représentatifs de l'ensemble des écosystèmes (Ndam, Beinamar, Larmanaye, Goz Beida) ;
- Projet introduction des Oryx dans la réserve de faune d'Ouaddi Rimé Ouaddi Achim ;
- Projet Résilience des AP au changement climatique ;
- Projet National de Semences Forestières ;
- Projet Renforcement des capacités des centres pour la conservation ex-situ (ITRAD, etc.) ;
- Amélioration de la gestion des centres d'acceptions (banque de gènes) ;
- Création de banque de gènes communautaires des plantes cultivées et apparentées ;
- Création des unités de conservation ex situ ;
- Développement des activités d'élevage de la faune sauvage ;
- Développement de l'apiculture ;
- Dénombrement des mammifères et des oiseaux d'eau ;
- Identification, délimitation et rétrocession des zones cynégétiques aux concessionnaires ;
- Organisation de la chasse ;
- Programme de gestion des zones humides du pays ;
- Projet de développement d'écotourisme dans les aires de protection de la faune ;
- Projet de sauvegarde de l'hippopotame dans les fleuves et lacs ;
- Promotion de la gestion durable de la faune domestique pour une meilleure valorisation ;
- Inventaire national des ressources forestières.

Objectif spécifique 2 : promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques de valeur connue ou potentielle (75 mesures).

- Réalisation du bilan des marchés ruraux de bois énergie ;
- Promotion de l'émergence des filières de commercialisation des sous-produits forestiers et des technologies de transformation ;
- Lutte contre les facteurs naturels destructeurs (inondation, feu de brousse, etc.) ;
- Enrichissement des forêts en espèces locales
- Relance du Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE) 2^{ème} phase
- Projet d'appui à la filière apiculture autour des aires protégées
- Organisation des paysans au traitement de miel et de ses produits dérivés
- Projet confection des ruches modernes
- Création des pépinières pour produire des essences pouvant produire des fleurs en toute saison pour les abeilles
- Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), 1^{ère} phase
- Renforcement des capacités de la Filière Semencière
- Protection Intégrée des Cultures Maraichères (IPM)
- Programme de productions agrosylvopastorales,
- Renforcement de la recherche zootechnique et vétérinaire (le laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques (IRED) Farcha)
- Elevage et moyens de subsistance
- Elaboration, vulgarisation et application de la loi sur le pastoralisme
- Renforcement des capacités de production de l'Abattoir Frigorifique de Farcha
- Programme Régional des Energies Domestiques et Alternatives (solaire, pétrole, gaz, biomasse)
- Elaboration et mise en œuvre des schémas régionaux et sous régionaux d'aménagement du territoire
- Amélioration du maillage de l'espace en routes, pistes rurales et en points d'eau pastoraux,
- Amélioration du système de collecte et de traitement des déchets.
- Elaboration des Plans Départementaux de Gestion des Ressources Naturelles (PDGRN)
- Participation active aux réunions des parties signataires de la Convention sur la Diversité Biologique
- Amélioration de la santé par la micro propagation et la vulgarisation de plantes médicinales utilisées en pharmacopée et médecine traditionnelles
- Promotion de l'usage contrôlé des espèces locales dans la lutte biologique
- Renforcement de la lutte contre les vecteurs des maladies
- Promotion de la fertilisation biologique des sols
- Création d'un Institut de biotechnologie
- Lutte contre l'empoisonnement des mares
- Lutte contre l'ensablement et les plantes envahissantes
- Mise en place d'un système de gestion et d'information efficace sur le crédit
- Initiation des mesures novatrices de financement des aires protégées
- Pérennisation du fonds spécial en faveur de l'environnement
- Création d'un mécanisme de réinvestissement d'une partie des produits de la fiscalité pour la conservation de la DB
- Elaboration d'une stratégie nationale opérationnelle sur la fiscalité au Tchad intégrant les aspects de la DB
- Elaboration des textes relatifs à l'accès et au partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques
- Appuyer le développement des principales filières (souchet, oignon, sésame, gomme arabique, poivron, bétail, viande, etc.)
- Elaboration des textes législatifs et réglementaires en matière du commerce pour l'intégration

- des aspects liés à diversité biologique
- Vulgarisation des textes sur le commerce des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
 - Promotion des concessions des zones d'intérêt touristiques à tous les niveaux
 - Elaboration des programmes de sensibilisation et d'éducation touristiques
 - Elaboration d'un plan de formation des professionnels de l'écotourisme
 - Elaboration des plans de gestion des sites touristiques
 - Développement de partenariat entre les différents acteurs (tourisme, agriculture, élevage, environnement, etc.)
 - Développement de l'écotourisme et du tourisme rural intégré dans les zones périphériques des aires protégées et des sites naturels
 - Projet Réintroduction des Antilopes Sahélo Sahariennes
 - Renforcement des capacités et besoins en matière de technologie de gestion et d'utilisation durable de la DB
 - Recherche, Développement et Vulgarisation de Foyers améliorés
 - Electrification rurale sur la base des énergies propres
 - Elaboration d'une stratégie de communication pour la diffusion des technologies
 - Elaboration d'une stratégie de financement du transfert de technologies
 - Utilisation des espèces envahissantes comme biomasse pour la fabrication de briquettes
 - Réactualisation de la liste des espèces autochtones cultivées
 - Révision de la législation phytosanitaire
 - Valorisation des espèces exotiques et envahissantes existantes
 - Introduction contrôlée d'espèces étrangères ou d'organismes vivants modifiés (transgéniques)
 - Renforcement des capacités organisationnelles des tradipraticiens
 - Inventaire des connaissances et pratiques traditionnelles, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique
 - Prise en compte dans les programmes de formation et de recherche des aspects liés aux connaissances et pratiques traditionnelles favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique
 - Promotion et adoption des approches permettant de collecter les connaissances et pratiques traditionnelles favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique
 - Encouragement à l'investissement privé dans le domaine de la diversité biologique, par l'élaboration et l'adoption d'une législation spécifique et incitative.
 - Vulgarisation du texte de la convention sur la diversité biologique, ainsi que la législation nationale en la matière
 - Renforcement des actions de conservation, d'utilisation durable et de partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques
 - Renforcement des capacités de l'Equipe Nationale de Planification sur la Diversité Biologique
 - Harmonisation des textes nationaux découlant des traités internationaux, entre Etats voisins et création d'un cadre adéquat de suivi et de contrôle
 - Adoption de la loi et textes d'application sur la biosécurité
 - Elaboration et diffusion des supports d'information sur la DB à tous les niveaux d'enseignement
 - Renforcement des capacités chercheurs, techniciens et des formateurs sur la gestion de la DB
 - Formation des chercheurs et des techniciens en matière de DB ;
 - Master en DB à la Fac. Sciences exactes et appliquées
 - Edition du journal «Magazine Environnement »
 - Traduction et popularisation en français et en langues nationales des principaux documents

relatifs à la DB (Convention, documents sur l’Evaluation de la DB au Tchad et sur la Stratégie/Plan d’Action

- Information, formation et sensibilisation des populations sur l'importance de la conservation et l'utilisation durable de la DB à travers les médias, les journées internationales (DB, lutte contre la désertification, zones humides, etc.)
- Renforcement des activités des radios communautaires en matière d’IEC de la GRN
- Mise à jour du mécanisme du Centre d’Echanges sur la DB

Objectif spécifique 3 : Assurer un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques (surtout génétiques). (20 mesures).

- Réalisation des études pour une meilleure connaissance des zones humides
- Etablissement de programme d'atténuation des catastrophes
- Etude sur la connaissance et l'évaluation des urgences environnementales
- Poursuite de la participation effective des communautés de base, des associations et ONG dans tous les programmes et projets intervenant dans la conservation liés à la DB
- Promotion de la dynamique de changement de mentalité en faveur de la conservation de diversité biologique en vue d'une utilisation durable
- Renforcement des capacités des structures d'encadrement des organisations
- Renforcement des mesures incitatives (foires, expositions, ateliers, réunions etc.) aux fins de responsabiliser les acteurs privés dans la conservation, l'utilisation durable de la DB et le partage équitable de ses éléments constitutifs
- Projet Gestion des Forêts Communautaires
- Projet de gestion communautaire des forêts classées
- Participation des communautés locales, les privés et la société civile dans les réunions internationales, régionales et nationales sur la DB
- Promotion de la dynamique de changement de mentalité en faveur de la conservation de diversité biologique en vue d'une utilisation durable
- Création des mesures incitatives (partage juste et équitable, renforcement des capacités, etc.)
- Renforcement des capacités de la direction des évaluations environnementales et du développement durable.
- Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à la réalisation des EIE et en assurer l'opérationnalité
- Mise en œuvre des conventions et suivi de la mise en œuvre des projets
- Promotion de la surveillance et le suivi environnemental des projets et programmes
- Contrôle de l'application des bonnes pratiques en matière d'exploitation des ressources naturelles
- Tenue des audiences publiques
- Validation des rapports d'études d'impact sur l'environnement
- Surveillance et suivi des zones à risques en matière de gestion environnementale

Le tableau ci-dessous indique pour chaque mesure les liens étroits avec les objectifs nationaux/objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

	Mesures nationales	Objectifs nationaux/Objectifs d'Aichi
1	Gestion durable des forêts naturelles ;	11, 13, 15, 18,2,3,4
2	Vulgarisation des foyers améliorés ;	3, 5, 6, 9,11, 12, 13,4,19
3	Vulgarisation des produits de substitution au bois énergie ;	3, 5, 6, 9,11, 12, 13, 1,

		4,15 et 17
4	Utilisation durable de la biodiversité dans le Moyen-Chari ;	4, 6, 7, 10, 1, 2,13 et 15
5	Projet « Appui à la gestion participative et durable des ressources du Parc National de Sena Oura et de ses zones périphériques » ;	7, 13, 17 et 18
6	Gestion rationnelle et durable du parc et réserves de faune ;	1, 4, 5, 10, 11, 13, 15 et 17
7	Projet Protection du lamantin aux lacs Léré et Tréné ;	6
8	Suivi écologique des Parcs Nationaux ;	4, 6, 7, 10
9	Pose de collier pour le suivi de migration de certaines espèces ;	13
10	Elaboration des plans d'aménagement et de gestion de la Forêt classée de Djoli Kéra ;	1, 4, 5,11, 13, 15
11	Mise en œuvre des plans d'aménagements des parcs Nationaux (PNM, PNZ et PNSO) ;	1, 4, 5, 10, 11, 13, 15
12	Elaboration des plans d'aménagement et de gestion des concessions de chasse ;	2, 5, 15
13	Lutte contre la Grippe Aviaire ;	1, 4, 10, 12, 13, 15
14	Mise en réseau national des aires protégées ;	3, 5, 6, 9,11, 12, 13
15	Classement des sites naturels d'importance et représentatifs de l'ensemble des écosystèmes (Ndam, Beinamar, Larmanaye, Goz Beida) ;	1, 5, 12
16	Projet introduction des Oryx dans la réserve de faune d'Ouaddi Rimé Ouaddi Achim ;	4, 10
17	Projet Résilience des AP au changement climatique ;	7, 13
18	Projet National de Semences Forestières ;	1, 4, 5, 10, 11, 13, 15
19	Projet Renforcement des capacités des centres pour la conservation ex-situ (ITRAD, etc.) ;	1, 4, 5, 10, 11, 13, 15
20	Amélioration de la gestion des centres d'accessions (banque de gènes) ;	2, 5, 15
21	Création de banque de gènes communautaires des plantes cultivées et apparentées ;	1, 4, 10, 12, 13, 15
22	Création des unités de conservation ex situ ;	3, 5, 6, 9,11, 12, 13
23	Développement des activités d'élevage de la faune sauvage ;	5, 7
24	Développement de l'apiculture dans toutes les zones favorables ;	7, 8
25	Dénombrement des mammifères et des oiseaux d'eau ;	3, 4, 5, 9
26	Identification, délimitation et rétrocession des zones cynégétiques au concessionnaire ;	4, 7
27	Organisation de la chasse ;	7, 13
28	Programme de gestion des zones humides du pays ;	1, 4, 5, 10, 11, 13, 15
29	Projet de développement d'écotourisme dans les aires de protection de la faune ;	1, 4, 5, 10, 11, 13, 15
30	Projet sauvegarde de l'hippopotame dans les fleuves et lacs ;	2, 5, 15
31	Promotion de la gestion durable de la faune domestique pour une meilleure valorisation ;	1, 4, 10, 12, 13, 15
32	Inventaire national des ressources forestières.	3, 5,9,11, 12, 13
33	Réalisation du bilan des marchés ruraux de bois énergie ;	11,12, 13
34	Promotion de l'émergence des filières de commercialisation des sous-produits forestiers et des technologies de transformation ;	5,7, 11, 12, 13, 15
35	Lutte contre les facteurs naturels destructeurs (inondation, feu de brousse, etc.) ;	11, 12, 13, 18, 19, 20
36	Enrichissement des forêts en espèces locales	11, 12, 13, 16 18
37	Relance du Projet de Développement de la Pêche	5, 7, 15

	(PRODEPECHE) 2ème phase	
38	Projet d'appui à la filière apiculture autour des aires protégées	1, 7, 8
39	Organisation des paysans au traitement de miel et de ses produits dérivés	11, 12, 13, 18, 19
40	Projet confection des ruches modernes	1, 7, 8, 20
41	Création des pépinières pour produire des essences pouvant produire des fleurs en toute saison pour les abeilles	5, 7, 8, 15
42	Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), 1ère phase	2, 7, 14, 16, 18
43	Renforcement des capacités de la Filière Semencière	5, 7
44	Protection Intégrée des Cultures Maraichères (IPM)	5, 19, 7
45	Programme productions agrosylvopastorales,	18, 19, 5, 7
46	Renforcement de la recherche zootechnique et vétérinaire (le laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques (IREDD) Farcha)	12, 13, 18, 19, 20
47	Elevage et moyens de subsistance	7, 13
48	Elaboration, vulgarisation et application de la loi sur le pastoralisme	4, 12, 13
49	Renforcement des capacités de production de l'Abattoir Frigorifique de Farcha	4, 7, 11, 12, 13, 14, 16
50	Programme Régional des Energies Domestiques et Alternatives (solaire, pétrole, gaz, biomasse)	2, 3, 8, 9, 12, 15, 17, 20
51	Elaboration et mise en œuvre des schémas régionaux et sous régionaux d'aménagement du territoire	1, 2, 7
52	Amélioration du maillage de l'espace en routes, pistes rurales et en points d'eau pastoraux,	7, 4, 5, 18
53	Amélioration du système de collecte et de traitement des déchets.	1, 5, 6, 8, 19
54	Elaboration des Plans Départementaux de Gestion des Ressources Naturelles (PDGRN)	4, 5, 7, 16, 17
55	Participation active aux réunions des parties signataires de la Convention sur la Diversité Biologique	, 16, 17, 18, 20
56	Amélioration de la santé par la micro propagation et la vulgarisation de plantes médicinales utilisées en pharmacopée et médecine traditionnelles	12, 13, 14, 16, 18, 19
57	Promotion de l'usage contrôlé des espèces locales dans la lutte biologique	1, 3, 4, 5, 7, 16, 19
58	Renforcement de la lutte contre les vecteurs des maladies	1, 7, 8, 13, 19
59	Promotion de la fertilisation biologique des sols	1, 4, 7, 18, 19
60	Création d'un Institut de biotechnologie	1, 13, 19
61	Lutte contre l'empoisonnement des mares	1, 8, 13, 14, 18
62	Lutte contre l'ensablement et les plantes envahissantes	9, 13, 18
63	Mise en place d'un système de gestion et d'information efficace sur le crédit	1, 2, 4, 20,
64	Initiation des mesures novatrices de financement des aires protégées	2, 3, 4, 8, 15, 16
65	Pérennisation du fonds spécial en faveur de l'environnement	3, 4, 7, 15, 20
66	Création d'un mécanisme de réinvestissement d'une partie des produits de la fiscalité pour la conservation de la DB	18, 20
67	Elaboration d'une stratégie nationale opérationnelle sur la fiscalité au Tchad intégrant les aspects de la DB	2, 3, 8, 20
68	Elaboration des textes relatifs à l'accès et au partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques	16, 20
69	Appuyer le développement des principales filières (souchet,	2, 4, 7, 8, 13, 15, 18,

	oignon, sésame, gomme arabique, poivron, bétail, viande, etc.)	19
70	Elaboration des textes législatifs et réglementaires en matière de commerce pour l'intégration des aspects liés à diversité biologique	2, 7, 13, 16, 18
71	Vulgarisation des textes sur le commerce des espèces de faune et de flore menacées d'extinction	1, 4, 5, 7, 16
72	Promotion des concessions des zones d'intérêt touristiques à tous les niveaux	2, 3, 4, 5
73	Elaboration des programmes de sensibilisation et d'éducation touristiques	1, 2,
74	Elaboration d'un plan de formation des professionnels de l'écotourisme	1, 18, 19
75	Elaboration des plans de gestion des sites touristiques	2, 4, 7, 17
76	Développement de partenariat entre les différents acteurs (tourisme, agriculture, élevage, environnement, etc.)	6, 7, 10, 11, 12
77	Développement de l'écotourisme et du tourisme rural intégré dans les zones périphériques des aires protégées et des sites naturels	5, 7
78	Projet Réintroduction des Antilopes Sahélo Sahariennes	1, 2, 4, 8, 9, 12, 15
79	Renforcement des capacités et besoins en matière de technologie de gestion et d'utilisation durable de la DB	1, 2, 4, 6
80	Recherche, Développement et Vulgarisation de Foyers améliorés	4, 6, 7, 10
81	Electrification rurale sur la base des énergies propres	7, 13
82	Elaboration d'une stratégie de communication pour la diffusion des technologies	1, 4, 7, 19
83	Elaboration d'une stratégie de financement du transfert de technologies	1, 4, 7, 19
84	Utilisation des espèces envahissantes comme biomasse pour la fabrication de briquettes	13, 18
85	Réactualisation de la liste des espèces autochtones cultivées	13, 18
86	Révision de la législation phytosanitaire	13, 18
87	Valorisation des espèces exotiques et envahissantes existantes	6, 7, 8, 9, 10, 15
88	Introduction contrôlée d'espèces étrangères ou d'organismes vivants modifiés (transgéniques)	6, 7, 8, 9, 10, 15
89	Renforcement des capacités organisationnelles des tradipraticiens	5, 6, 7, 11, 12, 13, 15
90	Inventaire des connaissances et pratiques traditionnelles, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	11, 12, 13, 18, 19, 20
91	Prise en compte dans les programmes de formation et de recherche des aspects liés aux connaissances et pratiques traditionnelles favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	11, 12, 13, 16 18
92	Promotion et adoption des approches permettant de collecter les connaissances et pratiques traditionnelles favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	5, 7
93	Encouragement à l'investissement privé dans le domaine de la diversité biologique, par l'élaboration et l'adoption d'une législation spécifique et incitative.	8, 13, 18, 19, 20
94	Vulgarisation du texte de la convention sur la diversité biologique, ainsi que la législation nationale en la matière	1, 2, 3, 4, 5
95	Renforcement des actions de conservation, d'utilisation durable et de partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques	13, 16, 17
96	Renforcement des capacités de l'Equipe Nationale de Planification sur la Diversité Biologique	7, 13

97	Harmonisation des textes nationaux découlant des traités internationaux, entre Etats voisins et création d'un cadre adéquat de suivi et de contrôle	7, 13
98	Adoption de la loi et textes d'application sur la biosécurité	1, 4, 7, 19
99	Elaboration et diffusion des supports d'information sur la DB à tous les niveaux d'enseignement	1, 4, 7, 19
100	Renforcement des capacités chercheurs, techniciens et des formateurs sur la gestion de la DB	13, 18
101	Formation des chercheurs et des techniciens en matière de DB ;	13, 14, 15, 16, 18
102	Master en DB à la Fac. Sciences exactes et appliquées	13, 18
103	Edition du journal «Magazine Environnement »	6, 7, 8, 9, 10, 15
104	Traduction et popularisation en français et en langues nationales des principaux documents relatifs à la DB (Convention, documents sur l'évaluation de la DB au Tchad et sur la Stratégie/Plan d'Action	6, 7, 8, 9, 10, 15
105	Information, formation et sensibilisation des populations sur l'importance de la conservation et l'utilisation durable de la DB à travers les médias, les journées internationales (DB, lutte contre la désertification, zones humides, etc.)	4, 6, 7, 10
106	Renforcement des activités des radios communautaires en matière d'IEC de la GRN	7, 13
107	Mise à jour du mécanisme du Centre d'Echanges sur la DB	1, 4, 7, 19
108	Réalisation des études pour une meilleure connaissance des zones humides	1, 4, 7, 19
109	Etablissement de programme d'atténuation des catastrophes	13, 18
110	Etude sur la connaissance et l'évaluation des urgences environnementales	13, 18
111	Poursuite de la participation effective des communautés de base, des associations et ONG dans tous les programmes et projets intervenant dans la conservation liés à la DB	13, 18
112	Promotion de la dynamique de changement de mentalité en faveur de la conservation de diversité biologique en vue d'une utilisation durable	6, 7, 8, 9, 10, 15
113	Renforcement des capacités des structures d'encadrement des organisations	6, 7, 8, 9, 10, 15
114	Renforcement des mesures incitatives (foires, expositions, ateliers, réunions etc.) aux fins de responsabiliser les acteurs privés dans la conservation, l'utilisation durable de la DB et le partage équitable de ses éléments constitutifs	4, 6, 7, 10
114	Projet Gestion des Forêts Communautaires	7, 13
116	Projet de gestion communautaire des forêts classées	1, 2,3, 4, 7, 19
117	Participation des communautés locales, les privés et la société civile dans les réunions internationales, régionales et nationales sur la DB	1, 4, 7, 19
118	Promotion de la dynamique de changement de mentalité en faveur de la conservation de diversité biologique en vue d'une utilisation durable	1, 2, 3, 4, 13, 18
119	Création des mesures incitatives (partage juste et équitable, renforcement des capacités, etc.)	13, 16, 17, 18
120	Renforcement des capacités de la direction des évaluations environnementales et du développement durable.	13, 18
121	Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à la réalisation des EIE et en assurer l'opérationnalité	6, 7, 8, 9, 10, 15

122	Mise en œuvre des conventions et suivi de la mise en œuvre des projets	6, 7, 8, 9, 10, 15
123	Promotion de la surveillance et le suivi environnemental des projets et programmes	5, 7
124	Contrôle de l'application des bonnes pratiques en matière d'exploitation des ressources naturelles	1, 2, 3, 4
125	Tenue des audiences publiques	8
126	Validation des rapports d'études d'impact sur l'environnement	4, 7, 8
127	Surveillance et suivi des zones à risques en matière de gestion environnementale	7, 13

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités

Mesures	Nombre
Les mesures prises ont été efficaces	21
Les mesures prises ont été en partie efficaces	12
Les mesures prises ont été inefficaces	8

a) Catégorie des mesures efficaces

1. Gestion durable des forêts naturelles ;
2. Vulgarisation des foyers améliorés ;
3. Vulgarisation des produits de substitution au bois énergie ;

Ces trois mesures sont permanentes au niveau national et les principaux acteurs de mise en œuvre sont le ministère en charge de l'Environnement, le ministère en charge de l'énergie, les collectivités et les ONGs

On peut citer comme mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux :

- La création de l'AEDE ;
- Le Projet de vulgarisation des foyers améliorés ;
- Le Projet de production de biocharbon (au niveau de l'AEDE).

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

4. Projet « Appui à la gestion participative et durable des ressources du Parc National de Sena Oura et de ses zones périphériques »

Les principaux acteurs de mise en œuvre pour cette mesure sont : l'Etat, le RAPAC et l'UICN. On peut citer comme mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action

nationaux :

- Le projet de l'UICN
- Le projet de WWF

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

5. Projet Protection du lamantin aux lacs Léré et Tréné

Les principaux acteurs de mise en œuvre pour cette mesure sont : l'Etat, les collectivités et le PNUD.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

6. Projet introduction des Oryx dans la réserve de faune d'Ouaddi Rimé Ouaddi Achim ;
7. Programme Régional des Energies Domestiques et Alternatives (solaire, pétrole, gaz, biomasse)
8. Elaboration et mise en œuvre des schémas régionaux et sous régionaux d'aménagement du territoire
9. Elaboration des Plans Départementaux de Gestion des Ressources Naturelles (PDGRN)
10. Lutte contre l'ensablement et les plantes envahissantes
11. Initiation des mesures novatrices de financement des aires protégées
12. Pérennisation du fonds spécial en faveur de l'environnement
13. Utilisation des espèces envahissantes comme biomasse pour la fabrication de briquettes
14. Renforcement des actions de conservation, d'utilisation durable et de partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques
15. Formation des chercheurs et des techniciens en matière de DB ;
16. Promotion de la dynamique de changement de mentalité en faveur de la conservation de diversité biologique en vue d'une utilisation durable
17. Participation des communautés locales, les privés et la société civile dans les réunions

- internationales, régionales et nationales sur la DB
18. Promotion de la dynamique de changement de mentalité en faveur de la conservation de la diversité biologique en vue d'une utilisation durable
 19. Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à la réalisation des EIE et en assurer l'opérationnalité
 20. Tenue des audiences publiques
 21. Validation des rapports d'études d'impact sur l'environnement

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

b) Catégorie des mesures en partie efficace

1. Développement de l'apiculture;
2. Projet de développement d'écotourisme dans les aires de protection de la faune ;
3. Mise en œuvre des plans d'aménagements des parcs Nationaux (PNM, PNZ et PNSO) ;
4. Promotion de la fertilisation biologique des sols
5. Lutte contre l'empoisonnement des mares
6. Elaboration des textes relatifs à l'accès et au partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques
7. Electrification rurale sur la base des énergies propres
8. Vulgarisation du texte de la convention sur la diversité biologique, ainsi que la législation nationale en la matière
9. Information, formation et sensibilisation des populations sur l'importance de la conservation et l'utilisation durable de la DB à travers les médias, les journées internationales (DB, lutte contre la désertification, zones humides, etc.)
10. Renforcement des capacités de la direction des évaluations environnementales et du développement durable.
11. Mise en œuvre des conventions et suivi de la mise en œuvre des projets
12. Promotion de la surveillance et le suivi environnemental des projets et programmes

Indicateurs

- Développement des projets de production de miel dans les provinces du Salamat et du Moyen Chari ;
- Existence d'un plan d'aménagement pour chaque parc National ;
- Existence d'une stratégie d'APA ;
- Sensibilisation des populations sur la Diversité Biologique ;
- Exigence des Etudes d'impact environnemental et social pour tout projet et/ou

- programme de développement ;
- La Loi 14/PR/2008 du 10 juin 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques et ses décrets d'application ;
 - La Loi 14/PR/1998 du 17 juillet 1998 Définissant les principes généraux de la protection de l'Environnement.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	X
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

c) Catégorie des mesures inefficaces

- 1- Mise en réseau national des aires protégées ;
- 2- Projet Renforcement des capacités des centres pour la conservation ex-situ (ITRAD, etc.) ;
- 3- Organisation de la chasse ;
- 4- Amélioration de la santé par la micro propagation et la vulgarisation de plantes médicinales utilisées en pharmacopée et médecine traditionnelles
- 5- Elaboration d'une stratégie de financement du transfert de technologies
- 6- Renforcement des capacités organisationnelles des tradipraticiens
- 7- Inventaire des connaissances et pratiques traditionnelles, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique
- 8- Etablissement de programme d'atténuation des catastrophes

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	X
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité et certains dans les sites web des Ministères et de la CDB.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

Ministère en charge de l'élevage : <http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad>

Ministère en charge de l'agriculture : <http://tchadma.tripod.com/minagri.htm>

AMCC- TCHAD : <http://amcc.tchadenvironnement.org/>

APN : <https://www.africanparks.org/the-parks/zakouma>

Obstacles et menaces, besoins scientifiques et techniques liés aux mesures prises :

- Fortes pressions sur les ressources fourragères dues à l'accroissement du cheptel et de la démographie ;
- Déclin (Addax, gazelle dama, lamantin), disparition (rhinocéros noir et blanc, oryx) de certaines espèces ;
- Recrudescence de braconnage ;
- Insécurité et récurrence des conflits armés, ce qui est préjudiciables à la grande faune ;
- Insuffisance des infrastructures ;
- Non systématisation des études d'impacts environnementales ;
- Insuffisance qualitative et quantitative du personnel en charge des aires protégées ;
- Ingérence des autorités politiques et militaires dans la gestion des aires protégées ;
- faible implication des populations riveraines dans la gestion des aires protégées ;
- Absence d'une banque des données pour la gestion des aires protégées ;
- Non-accréditation dans le pays de certaines ONG internationales spécialisées dans la conservation (WWF, UICN, WCS), ce qui pourrait être pénalisant pour le pays ;
- Manque de plan d'aménagement et de gestion de certaines aires protégées ;
- Faible participation du secteur privé et communautaire à la gestion des ressources naturelles ;
- Insuffisance des financements liés au renforcement des capacités sur les aires protégées ;
- Insuffisance du personnel de terrain ;
- Insuffisance du personnel technique et scientifique ;
- Faible implication des autorités locales ;
- Faible application des solutions en matière de règlement des conflits hommes-animaux ;
- Absence d'évaluation des politiques menées ;
- Insuffisance des moyens financiers pour les institutions de contrôle ;
- Absence d'une coordination opérationnelle par les institutions de l'État pour gérer la coopération scientifique, technique, économique et financière avec les institutions internationales, les ONG de conservation en matière de faune et des aires protégées ;
- Faible engagement effectif des parties prenantes à savoir l'État et les bailleurs de fonds ;
- Faible arrimage des conventions internationales avec les lois nationales ;
- Non-paiement des contributions égalitaires ;
- Non ratification du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur ;
- Non signature de l'Accord de Lusaka ;
- Faible synergie entre les ministères en charge de la gestion des ressources naturelles ;
- Faible intégration de la biodiversité dans les activités des différents départements ministériels ;

- Insuffisance d'énergie de substitution (gaz, solaire, éolienne...);
- Absence de financement des plans de Développement Locaux (PDL) élaborés ;
- Lenteur dans la mise en œuvre du plan de convergence (2015-2025) de la COMIFAC et des accords bilatéraux ;
- Manque de mesures incitatives pour le personnel en charge des aires protégées ;
- Faible évaluation des résultats et faible traduction en actions de terrain des engagements pris vis-à-vis des conventions internationales ;
- Irrégularité voir absence des inventaires ;
- Absence d'une vision commune et des programmes communs de protection des aires protégées ;
- Absence de la filière aires protégées dans les institutions de formations nationales ;
- Faibles moyens de contrôle de la pêche ;
- Faible mise en œuvre de politique sur la gestion des déchets domestiques et autres ;
- Développement anarchique des villes et des communautés urbaines et rurales ;
- Insuffisance de spécialistes ou professionnels dans les institutions en charge des aires protégées ;
- Insuffisance des financements conséquents ;
- Absence d'une politique de renforcement des capacités à tous les niveaux des institutions spécialisées dans le domaine de la biodiversité ;
- Faible capitalisation des résultats obtenus ;
- Insuffisance des textes juridiques réglementant l'écotourisme ;
- Faiblesse dans la connaissance des ressources naturelles et de leur dynamique ;
- Faiblesse dans la mise en application des conventions internationales dans et autour des aires protégées ;
- Persistance des conflits armés dans le bassin du lac Tchad ;
- Faible formation en matière de conservation de la DB, tant au niveau des activités de terrain qu'au niveau de la recherche des financements.

III- Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Dans cette partie nous considérons les objectifs d'Aichi comme objectifs nationaux d'où la fusion des parties III et IV données dans le canevas de rédaction du rapport.

Objectif 1 : *D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation : Décembre 2018

Informations supplémentaires

- *Manque de lobbying ;*
- *Structures peu opérationnelles et moyens de fonctionnement non alloués ;*
- *Faible sensibilisation des parties prenantes.*

Indicateurs

- *Instauration de la Semaine Nationale de l'Arbre. Durant un mois, des émissions à la radio et à la télévision sont produites pour sensibiliser les différentes couches sociales sur la préservation de l'environnement ;*
- *Une trentaine de personnes formées sur la stratégie nationale de l'éducation environnementale dans les régions pilotes ;*
- *Existence d'une ligne budgétaire consacré/alloué aux organes de sensibilisation sur la biodiversité ;*
- *Quatre campagnes de sensibilisation dans le processus APA ont été menées dans les régions de Ouaddai, Guerra, Moyen Chari et Mayo Kebbi Ouest ;*
- *Plusieurs instituts universitaires et universités insèrent la gestion de l'environnement dans leur curricula ;*
- *L'intégration de la biodiversité dans le PND (2017-2021)*

- Un Programme de Formation, d'Information sur l'Environnement (PFIE) a été mis sur pied et a touché un grand nombre d'établissements scolaires.
- Existence de la Direction en charge de l'Éducation Environnementale et du Développement Durable créée au sein du Ministère en charge de l'Environnement ;
- Sensibilisation contre les feux de brousse.
- Lutte contre le braconnage.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organiogramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>
 Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>
 Ministère en charge de l'élevage : <http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad>
 Ministère en charge de l'agriculture : <http://tchadma.tripod.com/minagri.htm>
 AMCC- TCHAD : <http://amcc.tchadenvironnement.org/>
 CNC : cnctchad.blogspot.com/p/blog-page_4925.html

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

Objectif 2 : *D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	

Éloignement de l'objectif	
Inconnu	
Date de l'évaluation :	
Décembre 2018	
Informations supplémentaires	
Persistence des difficultés financières impactant sur la mise en œuvre de certains projets et programmes relatifs à la diversité biologique.	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Programme National de Développement (PND 2017-2021) durable» - Vision 2030 ; - Stratégie Nationale et Plan d'Action CDB ; - Les Conventions de Rio ; - Plan quinquennal. 	
Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.	
Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.	
CHM TCHAD : http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche	
Ministère en charge de l'environnement : http://tchadenvironnement.org/	
Ministère en charge de l'élevage : http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad	
Ministère en charge de l'agriculture : http://tchadma.tripod.com/minagri.htm	
AMCC- TCHAD : http://amcc.tchadenvironnement.org/	
Ministère en charge du plan : http://www.plan.gouv.td/	
Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus	
Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	
Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation	
Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	
Objectif 3: D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques	

<i>nationales.</i>	
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :	
En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	
Date de l'évaluation :	
Décembre 2018	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> – <i>Le tarif des permis de pêche et TCP sont revus à la hausse (loi de finance 2017, art 41.</i> – <i>La Loi 14/PR/2008 du 10 juin 2008 en son article 230 interdisant la pêche sans permis ; article 240 interdisant la pêche à la palangre et l'usage (réglementation des maillages des filets prohibés ; article 241 interdisant l'usage des explosifs, armes à feu, substances toxiques, poisons d'origine industrielle ou végétale, ou procédés d'électrocution destinés à étourdir, endormir, affaiblir, blesser ou tuer les ressources halieutiques, 243 : la pêche dans les frayères et la destruction de frais et des alevins sont interdits ;</i> – <i>Création du commandement de la Garde Forestière et Faunique Subvention des énergies de substitution (gaz butane, réchaud à pétrole) ;</i> – <i>Interdiction de commercialisation, de transport et des ventes des bois et de charbons de bois ;</i> – <i>Interdiction de commercialisation des plastiques (sachet non biodégradable ou lèda).</i> 	
Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus	
Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	
Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation	
Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	
Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.	
Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.	
FSE : http://www.fse-tchad.org/	
Ministère en charge de l'élevage : http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad	
Ministère en charge de l'agriculture : http://tchadma.tripod.com/minagri.htm	
AMCC- TCHAD : http://amcc.tchadenvironnement.org/	

Objectif 4: *D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs

- *Le projet « Conservation et Utilisation Durable de la Biodiversité dans le Moyen-Chari » est opérationnel depuis 2005 dans le Parc National de Manda ;*
- *Le projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du Lac Tchad ;*
- *La production des plants (pépinières) ;*
- *Le PAFGA, 2007 ;*
- *CURESS I et II, 2001-2010 ;*
- *African Parck Net work ;*
- *Introduction des rhinocéros noirs au parc National de zakouma*
- *PCBAC (Programme de la conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale);*
- *SAHARA CONSERVATION FUND*
- *COMIFAC ;*
- *APEF ;*
- *Prolifération de mise en défens (peche) ;*
- *Projet de restauration des corridors écologiques du Mayo-Kebbi Ouest (RECONNECT) ;*
- *Les trois parcs nationaux du pays (Zakouma, Manda et Séna Oura) sont dotés de plan de gestion et d'aménagement, outil essentiel pour la gestion durable des ressources naturelles.*
- *Les cantons en périphérie des parcs ont mis sur pied des Plans de Développement Local (PDL) permettant d'exercer moins de pression sur les ressources de ces aires protégées.*
- *Les populations autour de certaines aires protégées ont mis sur pied des Instances Locales d'Orientation et de Décision (ILOD). Ces instances visent l'utilisation durable et soutenue des ressources naturelles.*

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité et aussi dans les sites web des Ministères.

PAFGA : <https://www.iram-fr.org/projet-appui-gomme-arabique-tchad.html>
 CUESS 1et 2 : https://agritrop.cirad.fr/548147/1/document_548147.pdf
 Ministère en charge de l'élevage : <http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad>
 Ministère en charge de l'agriculture : <http://tchadma.tripod.com/minagri.htm>
 AMCC- TCHAD : <http://amcc.tchadenvironnement.org/>
<http://www.fse-tchad.org/>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	

Objectif 5: *D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs

- *La Loi 14/PR/2008 du 10 juin 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques et ses décrets d'application.*
- *La Loi 14/PR/1998 du 17 juillet 1998 Définissant les principes généraux de la protection de l'Environnement ;*
- *La création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte ;*
- *Création du commandement de la Garde Foerstièrè et Faunique ayant des démembrements sur toute l'étendue du territoire national ;*
- *Création de l'AEDE ;*
- *Le processus REDD+ ;*
- *Programme de développement des ceintures vertes ;*
- *Mise en défens ;*

- *Plantation des arbres ;*

Autre outil ou action prouvant les progrès accomplis

- Projet Système d'Information sur le Développement rural et l'Aménagement du Territoire (SIDRAT) ;
- Loi n°006/PR/2010 fixant les principes fondamentaux applicables en matière d'urbanisme ;
- Décret N° 215/PR/MES/2001 du 24/04/2001, portant création de l'Observatoire du foncier au Tchad (OFT) ;
- Politique Nationale de L'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (2017)
- Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2014-2035) ;
- La loi 24 du 22 juillet 1967 portant régime de la propriété foncière et des droits coutumiers ;
- La loi 25 du 22 juillet 1967 portant limitation des droits fonciers ;
- La loi n° 004/PR/PM/2010 du 7 janvier 2010 définissant les principes généraux en matière de construction ;
- La loi n° 006/PR/PM/2010 du 12 janvier 2010 définissant les principes généraux en matière d'urbanisme ;
- La loi n° 023/PR/PM/2010 du 24 novembre 2010 portant financement de l'habitat en République du Tchad ;
- La loi n°007/PR/2002 du 5 juin 2002 portant Statuts des Communautés rurales ;
- Le Code de l'eau (loi n° 016/PR/99 du 18 août 1999) ;
- Le Code minier (loi n° 011/PR/95 du 25 juillet 1995) ;
- Le Code domanial et foncier (en attente d'adoption à l'AN) ;
- La loi n° 33/PR/2006 du 11 décembre 2006 portant répartition des compétences entre l'Etat et les CTD;
- Le décret n° 418/PR/2003 du 3 octobre 2003 portant création du Haut Comité de la Décentralisation...

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

Ministère en charge de l'élevage : <http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad>

Ministère en charge de l'agriculture : <http://tchadma.tripod.com/minagri.htm>

AMCC- TCHAD : <http://amcc.tchadenvironnement.org/>

APN : <https://www.africanparks.org/the-parks/zakouma>

AEDE : <http://www.aede-ped.org/>

Ministère en charge de l'aménagement du territoire : <http://amenagement.gouv.td/>

Objectif 6: *D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres..*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs

- *L'existence d'une direction en charge de la pêche et de l'aquaculture ;*
- *Existence d'une dizaine de Plan d'Aménagement Intégré et Gestion à base Communautaire ;*
- *le Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE) mis en œuvre depuis 2007.*
- *Existence des groupements des pêcheurs autour des fleuves et lacs qui luttent contre certaines pratiques de pêche, notamment l'utilisation des engins prohibés (produits) ;*
- *la loi 14 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques*
- *La Loi 14/PR/1998 du 17 juillet 1998 Définissant les principes généraux de la protection de l'Environnement ;*
- *Decret 904 portant réglementation des pollutions et des nuisances à l'environnement*
- *Existence des mises en défens permettant une gestion saine des lacs, fleuves et autres cours d'eau.*

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	

Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

Ministère en charge de l'élevage : <http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad>

Ministère en charge de l'agriculture : <http://tchadma.tripod.com/minagri.htm>

AMCC- TCHAD : <http://amcc.tchadenvironnement.org/>

Objectif 7: D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	X
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs

- Existence de l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)
- ITRAD ;
- Le PARSAT ;
- Le PAPAT ;
- PDRLIAT ;
- Existence de la DPDA au Ministère en charge de l'Environnement ;
- Existence de la direction en charge des forêts ;
- Plan quinquennal de développement l'Agriculture ;
- PNSIR ;
- IRED ;
- Plan de Développement de l'Aquaculture ;
- La stratégie Nationale de lutte contre les feux de brousses.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	X
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

Ministère en charge de l'élevage : <http://www.cariassociation.org/Organismes/Ministere-de-l-elevage-et-des-ressources-animales-Tchad>

Ministère en charge de l'agriculture : <http://tchadma.tripod.com/minagri.htm>

AMCC- TCHAD : <http://amcc.tchadenvironnement.org/>

PARSAT : <https://operations.ifad.org/documents/654016/b46e94c2-6105-433e-8347-df3b26e1555b>

PAPAT : <http://projects.banquemondiale.org/P126576/agricultural-growth-food-security-project?lang=fr>

ANADER : <http://www.anader.ci/>

Objectif 8: *D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs

- *Existence de la Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte Contre les Pollutions et les Nuisances qui entre autres participe à l'élaboration de la politique du Gouvernement dans le cadre des stratégies et plans d'action en matière d'évaluation environnementale et de lutte contre les pollutions et les nuisances.*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les pesticides*
- *Existence de la direction de protection des végétaux et du conditionnement qui assure la*

<p><i>protection et le contrôle phytosanitaire des végétaux et des produits végétaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence des Conventions (POPs, BALE, Bamako, Rotterdam) ; - Loi 14/PR/98 ; - Le décret 904 portant réglementation des pollutions et des nuisances à l'environnement 	
Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus	
Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	
Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation	
Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	
Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.	
<p>Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité et aussi dans les sites web des Ministères.</p> <p>CHM TCHAD : http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche</p> <p>Ministère en charge de l'environnement : http://tchadenvironnement.org/</p> <p>Pollution et nuisance : http://www.vertic.org/media/National%20Legislation/Chad/TD_Decret_pollution_et_nuisances.pdf</p>	
<p>Objectif 9: <i>D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.</i></p>	
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :	
En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	
Date de l'évaluation :	
Décembre 2018	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Les espèces exotiques envahissant largement le bassin du Lac Tchad (PRODEBALT 2010); 	

<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le PRESIBALT 2016 ;</i> - <i>Prolifération et colonisation de Prosopis sp</i> 	
Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus	
Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	X
Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation	
Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	
Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.	
Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.	
CHM TCHAD : http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche	
Ministère en charge de l'environnement : http://tchadenvironnement.org/	
CBLT : http://www.cblt.org/	
PRODEBALT : http://cf.chm-cbd.net/cooperation/programmes/programme-de-developpement-durable-du-lac-tchad-prodebalt	
PRESIBALT : www.cblt.org/fr/.../avis-dappel-doffres-international-ndeg-082018crpresibaltcbltbad	
Objectif 10 : <i>D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.</i>	
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :	
Non applicable : pays continental	
Date de l'évaluation : Décembre 2018	
Indicateur : <i>Non applicable : pays continental.</i>	
Objectif 11: <i>D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement..</i>	
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :	
En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :	
Décembre 2018	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Les parcs nationaux, les réserves de faune, la réserve de biosphère, les forêts classées, les zones d'intérêt cynégétique, les réserves communautaires ; - Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (les Lacs Ounianga et les massifs de l'Ennedi) ; - les zones humides d'importance internationale ; - Projet de création de nouvelles aires protégées, notamment Beinamar, Ndam, Gam, Larmanaye, Goz Beida... - Les parcs nationaux bénéficient d'un bon plan d'aménagement de conservation ; - Une aire protégée transfrontalière (Sena Oura). 	
Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus	
Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	
Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation	
Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	X
Le suivi n'est pas nécessaire	
Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.	
<p>Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.</p> <p>CHM TCHAD : http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche</p> <p>Ministère en charge de l'environnement : http://tchadenvironnement.org/</p> <p>APN : https://www.africanparks.org/the-parks/zakouma</p> <p>UNESCO TCHAD :</p>	
Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.	
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :	
En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	X
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :	
Décembre 2018	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - La réintroduction du rhinocéros noir dans le Parc National de Zakouma ; - La réintroduction d'oryx algazelle dans la réserve de faune de Ouadi Rimé Ouadi Achim ; - Des efforts ont été déployés pour la restauration de la faune dans le Parc National de Manda ; - La création de Parc National de Sena Oura. 	
Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus	
Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	
Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation	
Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	
Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.	
Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.	
CHM TCHAD : http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche	
Ministère en charge de l'environnement : http://tchadenvironnement.org/	
APN : https://www.africanparks.org/the-parks/zakouma	
Sahara Conservation Fund : www.fondation-addax-oryx.org/fr/projets/profilpays_tchad.php	
Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.	
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :	
En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	
Date de l'évaluation :	
Décembre 2018	

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

- *Le laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques (LRVZ) de Farcha devenu Institut de Recherches en Élevage pour le Développement (IRED) mène des activités d'identification des gènes des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages.*
- *L'Institut Tchadien de Recherches Agronomiques pour le Développement (ITRAD) s'occupe de la diversité des gènes des plantes cultivées ;*
- *Élaboration de la stratégie Nationale et du Plan d'Action du Protocole de Nagoya(APA) ;*
- *Le cadre national de Biosécurité 2008.*

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

IRED : www.info-clipper.com/.../tchad/institut-de-recherche-en-elevage-pour-le-developpem...

ITRAD : td.chm-cbd.net/.../institut-tchadien-de-recherche-agronomique-pour-le-developpemen.

Protocole de Nagoya : td.chm-cbd.net/glossary_keywords/E/entry_into_force

Objectif 14 : *D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs

- la création de la CBLT ;
- Le PRODEPECHE, le PRODEBALT et le PRESIBALT ;
- Le Projet de restauration des écosystèmes du Lac Tchad ;
- L'érection du Lac Fitri en réserve de biosphère ;
- Le Projet de protection du Lamantin dans le Lac Léré et Tréné ;
- Le Programme Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN 2017-2025) ;
- Le Schéma Directeur de l'eau et de l'Assainissement (SDEA 2003-2020) ;
- Le Schéma Directeur de Pêche et de l'Aquaculture ;

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	X
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

CBLT : <http://www.cblt.org/>

PRODEBALT : <http://cf.chm-cbd.net/cooperation/programmes/programme-de-developpement-durable-du-lac-tchad-prodebalt>

PRESIBALT : www.cblt.org/fr/.../avis-dappel-doffres-international-ndeg-082018crpresibaltcbltbad

Objectif 15: *D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification..*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs

- *Élaboration de la stratégie nationale dans le cadre de la REDD+ en cours ;*
- *Le Projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du Lac Tchad ;*
- *Le P2RS ;*
- *Le PGRN 2010;*
- *La mise en place du Programme National de Développement des ceintures vertes (PNDCV)*
- *Existence de l'Agence nationale pour l'énergie domestique et l'Environnement (AEDE) ;*
- *Les forêts sous aménagement s'estiment à environ 31.000 ha de 1992 à 2000, soit en moyenne 3500 ha aménagés annuellement sans occuper les espaces mis en défens pour une régénération ;*
- *Les forêts plantées ont été estimées en 1999 à 15000 ha avec une moyenne de 300 ha/an. Compte tenu du moteur de changement, on peut estimer à l'an 2020 à 20.021 ha (SIDRAT).*

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

CBLT : <http://www.cblt.org/>

SIDRAT : <http://psidrat.centerblog.net/>

AEDE : <http://www.aede-ped.org/>

Objectif 16 : *D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X

Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

- *Le Tchad a procédé à la signature du traité de Nagoya depuis le 31 janvier 2012 ;*
- *Le protocole de Nagoya sur le processus APA ratifié le 13 septembre 2017 ;*
- *La Stratégie Nationale et Plan d'Action du Protocole de Nagoya élaborés en 2017.*

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	X
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organiogramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique...

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	X
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une coordination chargée de la révision de la SPAN/DB. - La SPAN/DB (2014-2020) réactualisée est disponible ; 	
Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus	
Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	X
Fondée sur des données factuelles limitées	
Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation	
Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	
Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.	
Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.	
CHM TCHAD : http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche	
Ministère en charge de l'environnement : http://tchadenvironnement.org/	
Objectif 18 : <i>D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.</i>	
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :	
En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	X
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	
Date de l'évaluation :	
Décembre 2018	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la stratégie et plan d'action national APA ; - Cartographie des acteurs du processus APA ; - Sensibilisation de toutes les parties prenantes des régions du Guerra, Ouaddaï, Moyen Chari 	

<p>et Mayo Kebbi-Ouest sur le processus APA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SPAN/DB réactualisée a pris en compte dans ses dispositions les connaissances traditionnelles, savoir-faire et pratiques des communautés autochtones et locales en matière de conservation de la diversité biologique ; - Existence d'une Fédération des Associations des Tradipraticiens du Tchad (FATT) qui est en charge de la recherche et de la valorisation de la pharmacopée. 	
Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus	
Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	X
Fondée sur des données factuelles limitées	
Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation	
Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	
Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.	
Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.	
CHM TCHAD : http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche	
Ministère en charge de l'environnement : http://tchadenvironnement.org/	
Protocole de Nagoya : td.chm-cbd.net/glossary_keywords/E/entry_into_force	
Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :	
En voie de dépasser l'objectif	
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	X
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	
Date de l'évaluation :	
Décembre 2018	

Indicateurs

- *L'Institut Tchadien des Recherches Agronomiques pour le Développement (ITRAD) œuvre dans ce domaine.*
- *Existence de l'IRED.*
- *Au niveau de l'enseignement supérieur, plusieurs universités et instituts universitaires insèrent la gestion de l'environnement dans leur curricula.*
- *Existence d'une direction en charge des semences améliorées au sein du Ministère de l'Agriculture.*

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	
Fondée en partie sur des données factuelles	X
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

IRED : www.info-clipper.com/.../tchad/institut-de-recherche-en-elevage-pour-le-developpement...

ITRAD : td.chm-cbd.net/.../institut-tchadien-de-recherche-agronomique-pour-le-developpement

Protocole de Nagoya : td.chm-cbd.net/glossary_keywords/E/entry_into_force

Objectif 20 : *D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier...*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif	X
En voie d'atteindre l'objectif	
Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents	
Aucun changement notable	
Éloignement de l'objectif	
Inconnu	

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Indicateurs

- Existence du fonds spécial en faveur de l'environnement. Ce fonds est mis sur pied par Décret n° 168/PR/PM/MERH/2012 du 24 février 2012.
- Stratégie d'investissement et de mobilisation des ressources financière dans le domaine de la biodiversité 2014 ;
- Le PND 2017 ;
- L'existence d'une autorité nationale désigné du fonds vert climat et du mécanisme du Développement Propre (MDP) ;

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles	X
Fondée en partie sur des données factuelles	
Fondée sur des données factuelles limitées	

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat	
Le suivi relatif à cet objectif est partiel	X
Aucun système de suivi en place	
Le suivi n'est pas nécessaire	

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de la Biodiversité.

CHM TCHAD : <http://td.chm-cbd.net/stories/organigramme-du-ministere-de-l-environnement-de-l-eau-et-de-la-peche>

Ministère en charge de l'environnement : <http://tchadenvironnement.org/>

Protocole de Nagoya : td.chm-cbd.net/glossary_keywords/E/entry_into_force

FSE : <http://www.fse-tchad.org/>

Informations supplémentaires :

Il ressort de l'examen des stratégies, politiques, plans et programmes que de nombreuses mesures ont été prises pour la préservation de la diversité biologique dans l'une ou l'autre de ses dimensions à savoir : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des terres, sols et forêts... ces mesures sont de plusieurs formes ou natures. La plupart apparaissent sous forme d'objectifs généraux ou spécifiques, de résultats ou même d'actions. D'autres mesures sont prises sous forme d'orientations ou d'actes réglementaires ou administratifs.

Dans le domaine des terres, malgré l'aridité climatique et édaphique limitant en partie le développement spontané des formations ligneuses, le pays regorge d'énormes potentialités qui s'établissent suivant un gradient bioclimatique nord-sud allant des steppes aux forêts denses sèches. En effet, l'évaluation précise des surfaces exploitables est très difficile à chiffrer mais on estime à 18 millions d'hectares les superficies agricoles (soit 14% de la superficie du pays), à 84 million

d'hectares de parcours du bétail (soit 37% de la superficie du pays), à 10,5 millions d'hectares de forêt (soit 8 % de la superficie du pays) et à 41% du territoire représentant la zone désertique septentrionale.

Les terres agricoles ou arables sont de l'ordre de 39 000 000 ha au Tchad et la proportion potentiellement riche est de l'ordre de 75% selon les données par défaut de la FAO. L'objectif actuel consiste à inventorier de façon précise toutes les superficies exploitables et non-exploitable sus-indiquées.

Les sols sont fortement tributaires des phénomènes physico-chimiques, eux-mêmes liés à la variation des températures et à la quantité des pluies susceptibles de déclencher des réactions d'altération et de minéralisation, on rencontre au Tchad, du nord au sud, suivant la zonation climatique, des associations des sols. Il paraît ainsi important de mettre en œuvre un programme de restauration des ressources naturelles par : (i) défense et restauration des sols, (ii) mise en place d'une politique d'alternance végétation ligneuse-cultures selon les techniques de l'agroforesterie et (iii) élaboration avec les communautés rurales concernées, l'aménagement et le plan de gestion.

Dans le domaine de la foresterie, la Direction des Forêts et de la lutte contre la Désertification de (DFLCD), est chargée entre autre de : (i) la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière de l'environnement et des forêts, (ii) la mise en application de la réglementation nationale des accords et conventions régionales et internationales relatives à l'environnement, (iii) la prévention et la lutte contre les nuisances de la nature et (iv) la conception et l'élaboration des stratégies de lutte contre la désertification et la coordination des programmes s'y rattachant. Dans l'accomplissement de ses attributions au niveau territorial, cette administration forestière est supplée par des inspections forestières au niveau départemental avec pour base des postes forestiers. La conservation et la gestion rationnelle figurent au nombre des options stratégiques adoptées afin de restaurer l'équilibre écologique.

Plusieurs programmes et stratégies ont été adoptés au nombre desquelles il y a entre autres : (I) le Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD) ; (II) la Stratégie d'Energie Domestique (SED) ; (III) la Stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme Arabique, etc. qui intègrent les trois dimensions de la diversité biologique.

Diversité des espèces animales

Selon les informations disponibles, la diversité faunique du Tchad comprendrait 722 espèces d'animaux (sauvages et domestiques) sans compter le groupe des insectes qui semble plus riches en diversité spécifique. La faune la mieux connue est composée de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et des poissons. On connaît actuellement 131 espèces de gros mammifères, 532 espèces d'oiseaux dont 354 résidents 117 migrants paléarctiques, et 260 migrants afro tropicaux, et 177 espèces de poissons. Parmi ces espèces, 15 de mammifères, 4 d'oiseaux ainsi que les crocodiles (*Crocodilus niloticus*) et varans du Nil (*Varanus niloticus*), le Sitaunga (*Limnotragus spekei*), le Lamantin (*Trichechys senegalensis*) et la Loutre à joue blanche (*Aonyx capensis*) sont intégralement protégés. La liste A comprend 26 espèces de mammifères, 19 d'oiseaux et une espèce de reptiles ; ces espèces sont intégralement protégées. La liste B regroupe les espèces partiellement protégées. Nous y retrouvons 25 espèces de mammifères, 23 espèces d'oiseaux et 7 espèces de reptiles. En plus de ces espèces, le Tchad regorge d'autres ressources composées de mollusques (moules et escargots), des crustacés, des arachnides, indiquez la source de ces informations des tortues, criquets, termites ailées, chenilles et papillons... peu connus.

Obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la SPAN-DB

- Insuffisance des financements conséquents ;
- Les rapports difficiles entre les structures étatiques chargées de la gestion des ressources naturelles et les populations rurales ;
- Les conflits incessants entre différents utilisateurs des ressources (conflits agriculteurs éleveurs, migrants...) ;
- La faible intégration du secteur forestier à l'économie nationale avec une absence notoire d'investissement aux différents niveaux des filières et le Maintien d'une économie de cueillette ;
- L'approche développement rural très sectorielle tenant peu ou pas compte des retombées environnementales néfastes dues aux mauvaises pratiques ;
- Absence ou manque crucial des ressources financières du pays (faible investissement du budget de l'état dans la biodiversité) et le peu d'appui des partenaires techniques et financiers ;
- L'instabilité institutionnelle du pays (Changements récurrents des Ministres et autres responsables des directions techniques) ;
- Absence de cohésion ou de synergie entre les différentes politiques sectorielles de gestion de ressources naturelles ;
- Mauvaise planification des activités à mettre en œuvre et peu de suivi.
- Dualité entre le droit coutumier et moderne ;
- Insuffisance du personnel de terrain ;
- Absence de collaboration parfaite (transparence/gouvernance) entre les partenaires à la conservation et les institutions en charge de la protection des aires protégées ;
- Absence d'une vision commune et des programmes communs de protection des aires protégées ;
- Insuffisance relative de solutions en matière des conflits hommes-faune sauvage ;
- ingérence des autorités politiques locales dans l'accomplissement des tâches relatives à la conservation des aires protégées au profit des intérêts politiques ;
- Trafic en croissance des pointes d'ivoires ;
- Chômagés et pauvretés chroniques des populations autour des aires protégées ;
- Faible activités génératrices de revenus ;
- le faible niveau des activités de conservation au niveau des structures scientifiques et techniques, en dépit du fait que quelques ressources humaines sont en place, formés et qu'un minimum de ressources financières et matérielles leur soit alloué ;
- la restructuration permanente de l'administration qui ne permet pas la mise en place et l'application dans le temps d'une politique cohérente de gestion des aires protégées ;
- le manque ou la faiblesse des moyens financiers alloués à la conservation de la faune au niveau des autres départements ministériels ;
- la non implication effective des populations, des communautés locales, du secteur privé, des ONG et des associations de conservation dans la gestion des aires protégées ;
- l'absence d'évaluation des politiques menées ;
- l'absence de concertations entre les différents ministères et acteurs impliqués dans la gestion des aires protégées ;
- Absence d'une gouvernance responsable sur les aires protégées.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents cités sont disponibles auprès des entités nationales impliquées dans la gestion de

la Biodiversité et aussi dans les sites web de la Convention.

IV- Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Cette partie du rapport considérée comme facultative ne sera pas développée.

V- Les informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales.

Cette partie du rapport considérée comme facultative ne sera pas développée.

VI- Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité

État et tendances de la biodiversité : Avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques et principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique.

Le Tchad dispose d'énormes ressources forestières dont la vitalité dépend de la disponibilité en eau. Le régime pluviométrique impose du sud au nord les formations forestières suivantes :

✓ *Les formations forestières claires :*

Elles sont constituées par des forêts galeries le long des cours d'eau et les îlots de forêts denses sèches qui font place par endroits à des formations dégradées à forêts claires et savanes boisées. Ces massifs de forêts denses non aménagés sont productifs. Le volume brut sur écorce est voisin de **120m³/ha**.

✓ *Les formations mixtes productives :*

Il s'agit des forêts et des savanes boisées de la zone soudanienne. Le volume brut sur écorce est supérieur à **60m³/ha**

✓ *Les formations mixtes improductives :*

Cela concerne les savanes arborées dans les conditions écologiques extrêmes où les arbres sont rabougris. Ils appartiennent au domaine sahélien. Le volume brut sur écorce ne dépasse guère **20m³/ha**. La hauteur dominante n'excède pas 7m. On rencontre ces formations dans les parcs nationaux qui sont des aires protégées affranchies de droit d'usage.

✓ *Les jachères forestières :*

Elles se rencontrent là où se pratique l'agriculture. Elles sont constituées par des formations arborées mixtes, forestières et graminéennes dans les différents stades de régénération après défrichage pour l'agriculture.

✓ *Les formations essentiellement arbustives :*

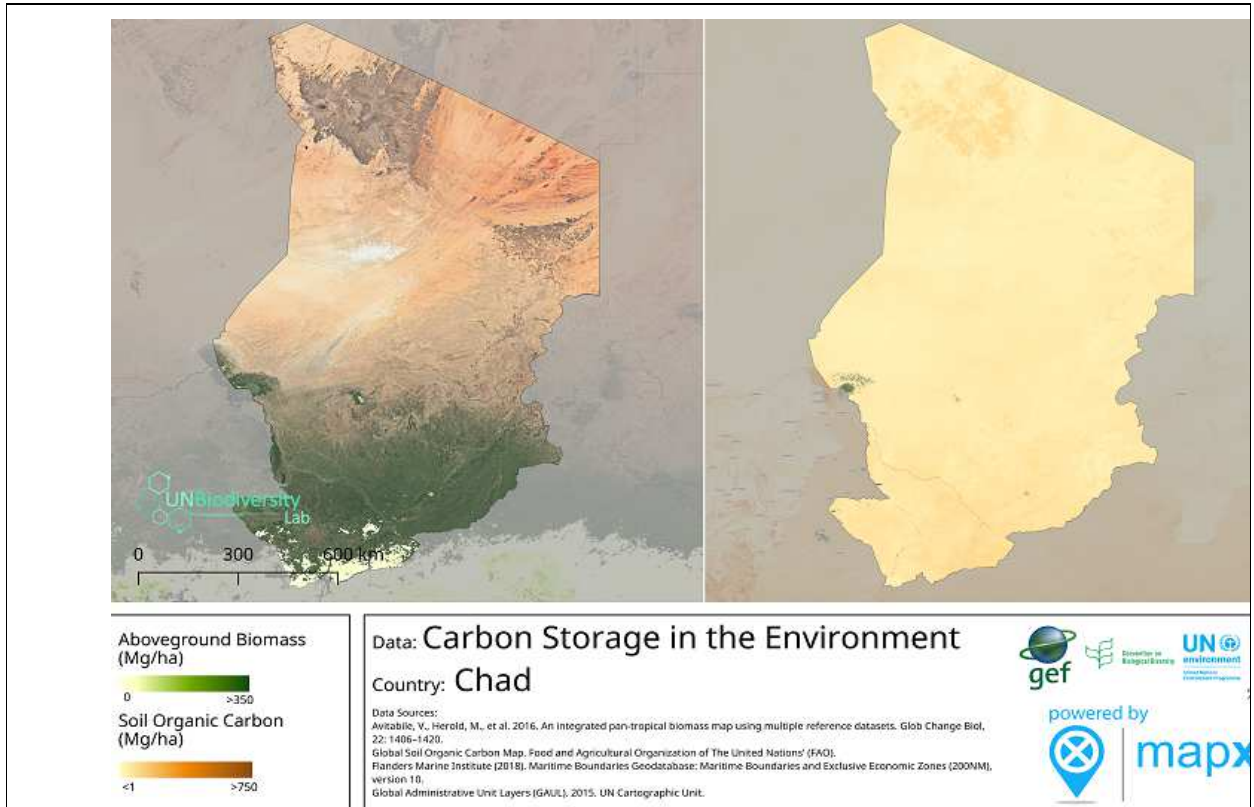
Elles sont composées de steppes et savanes arbustives, appartenant au domaine saharien et sahélo-soudanien. Le volume brut exploitable reste inférieur à **20m³/ha**. La hauteur dominante ne dépasse pas 7m. Au niveau de la diversité végétale, le Tchad héberge une flore riche et très diversifiée. Selon diverses sources d'informations disponibles, l'on estime qu'il y a environ 4318 espèces de végétaux supérieurs (sauvages et domestiques) y compris 71 espèces endémiques (dont *Ficus carica*, *Ficus salicifolia*, *Rauwolfia sp*, *Adina microcephala*, *Clematis tibestica novsp*, *Celsia tibestica novsp*, *Artemisia tilhona novps*, endémique au Tibesti, ...) et 11 espèces menacées (dont *Anogeissus leiocarpus*, *Pteropcarpus enrinaceus*, *Vitex doniana*, *Detarium microcarpum*, *Prosopis africana*...). Cette liste est loin d'être exhaustive, car il n'y a jamais eu un inventaire complet sur toute l'étendue du territoire. Néanmoins l'on dispose au niveau du de Farcha (IREC) d'un herbier de 8000 spécimens et d'un herbier de référence avec plus de 2500 spécimens au niveau du Projet suivi écologique et conservation du Parc National de Zakouma, reconnu comme site national d'une grande richesse unique en Afrique francophone. La flore du Parc compte plus de 700 espèces

végétales. Aucune information fiable n'est disponible actuellement pour les plantes inférieures notamment le groupe des champignons, des Algues et des Lichens. Globalement la flore du Tchad est répartie en trois domaines de formations naturelles suivantes (cinquième rapport sur la CDB) :

Indiquez les sources de ces informations

- ✓ Le domaine soudano-sahélien, compris entre les isohyètes 600 et 900 mm, occupé par des savanes arborées à Combretacées, le tapis graminéen étant dominé par *Hyparrhenia bagirmica* et *Hyparrhenia rufa*. On rencontre deux types de savanes dans ce secteur : la savane arborée à *Anogeissus leiocarpus* des grandes zones sableuses et la savane arborée à *Terminalia macroptera* et *Pseudocedrela kotschy* des plaines basses inondables par les crues du Logone. Dans l'ensemble, on retrouve les espèces de Combretacées du secteur sahélo-soudanien auxquelles il convient d'ajouter les espèces suivantes : *Acacia seyal*, *Acacia siebériana*, *Acacia polyacantha*, *campilocantha*, *Acacia ataxacantha*, *Acacia gerrardii*, *Prosopis africana*, *Khaya senegalensis*, *Stereospermum kunthianum*, *Celtis integrifolia*, *Parkia biglobosa*, *Dalbergia melanoxylon*, *Boswellia dalziella*, *Combretum spp.*, *Grewia villasa*, *Grewia mollis*, *Strychnos spinosa*, *Cassia sieberiana*, *Albizia chevaleri*.

- ✓ Le domaine soudano-guinéen, où les précipitations moyennes varient entre 900 mm et 1200 mm, se caractérise par la savane boisée où le stockage de carbone est très important (figure ci-dessous : carte 1) et la forêt claire riche en espèces suivantes : *Anogeissus leiocarpus*, *Isobertinia doka*, *Prosopis africana*, *Khaya senegalensis*, *Azelia africana*, *Burkea africana*, *Daniellia oliveri*, *Vittelaria paradoxa*, *Monotes kerstingii*, *Sclerocarya birrea*... Il existe également et surtout dans toute la partie méridionale du pays une multitude de forêts sacrées servant de sites de rites traditionnels. Ces forêts sont des écosystèmes idéaux de conservation de la biodiversité car leur caractère sacré est un atout de taille et ainsi la population évite d'y effectuer de prélèvements. Pour les espèces protégées, la potentialité forestière du Tchad comprend entre autres, l'*Acacia senegal*, *Borassus aethiopum*, *Parkia biglobosa*, le *Vittelaria paradoxa*, le *Balanites aegytiaca*, le *Zizyphus*, le tamarinier, ... qui constituent les sources appréciables de revenu monétaire pour les populations. Elles restent cependant peu valorisées à l'exception de la gomme arabique, du néré et du karité.



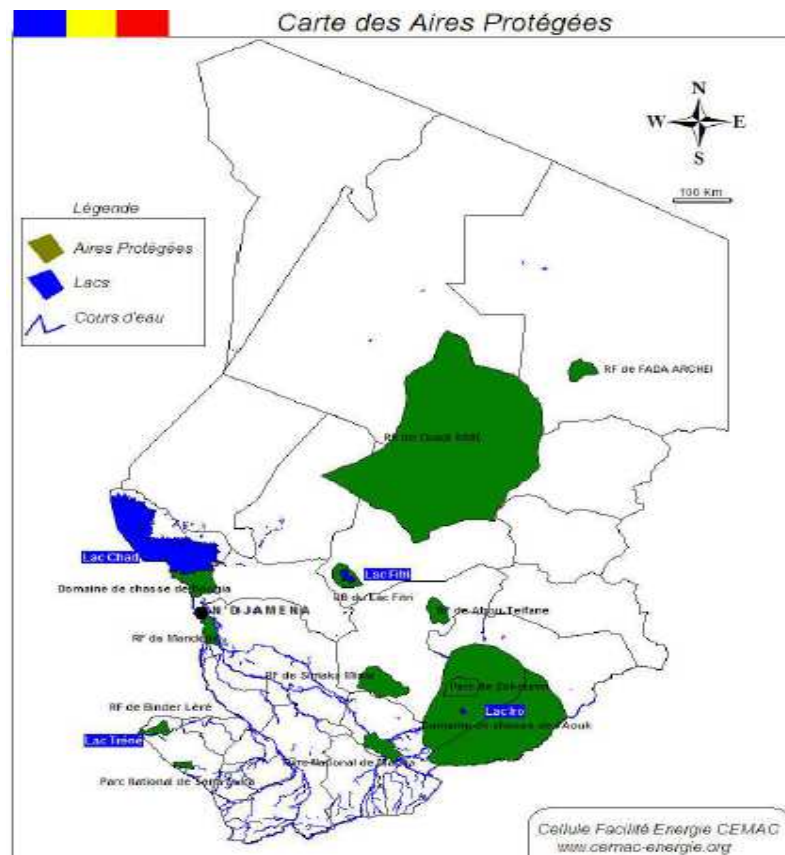
Carte 1: stockage de carbone dans l'environnement

- ✓ Les gommerais (*Acacia senegal*, *Acacia seyal* et *Acacia leata*) très largement exploitées dans la partie sahélienne du pays, couvrent une superficie totale de 38 millions ha mais dont 1,5 millions d'ha se prêtent à une exploitation soutenue. La production de gomme varie d'une année à l'autre mais sa moyenne est de 1500 tonnes entre les années 1986-1991. Le Tchad produit jusqu'à 25 000 tonnes par an pour un marché mondial qui représente environ 50.000 tonnes, ce qui le place comme deuxième producteur mondial de gomme arabique après le Soudan. Cependant, le potentiel de production est largement sous-exploité. De plus, il existe une marge de progrès importante au niveau de l'amélioration de la qualité de la gomme produite, qui correspond à une exigence de marché, et qui demande que l'ensemble des acteurs de la filière, de l'amont à l'aval, s'organisent et renforcent leurs capacités (PAFGA, 2010). Elle constitue le 4^{ème} produit d'exploration après le pétrole, le bétail, le coton. Il est fort probable que le pays occuperait le premier rang à l'horizon 2020, si l'Etat tchadien et les privés prennent conscience de cet état de fait.
- ✓ Le karité (*Vitellaria paradoxa*) existe en peuplement parfois mélangé avec le néré. La couverture géographique du karité comprend le sud du Guerra, le Salamat et la zone soudanienne du pays avec une forte densité variable. Les peuplements les plus denses sont observés en particulier dans la Tandjilé, au Mayo Kébbi, au Logone Oriental, au Logone Occidental et au Moyen Chari où il existe 50 à 60 millions d'arbres dont seulement 4 à 5% sont exploités. Dans la zone soudanienne 4 à 5 millions de karité produisent en moyenne 500 000 tonnes de noix/an (DFLCD, 2006). En matière de production, le Tchad a un potentiel en amont de 800 000 tonnes, le Nigeria 250 000, le Mali 250 000 et le Ghana 200 000 tonnes. Mais en termes de production industrielle pour d'autres utilisations, le Tchad prend la queue avec 50 000 tonnes. Tandis que le Ghana, ayant un faible taux de potentiel, produit environ 125 000 tonnes, le Nigeria avec 100 000 tonnes et le Mali avec 150 000 tonnes. Au regard de cette comparaison, le Tchad n'a pas du tout fourni des efforts pour rendre la filière karité

compétitive sur le marché africain, voire mondial (Cabinet Bicon, 2010).

✓ **Aires Protégées**

Le Tchad renferme 18 aires protégées à savoir : trois (3) Parcs Nationaux, Sept (7) réserves de faune, une (1) réserve de biosphère, huit (8) domaines de chasse et un (1) domaine pilote communautaire de chasse (**encadré 1**) : le Parc National de Zakouma (305 000 ha), le Parc National de Manda (114 000 ha), le Parc National de Sena Oura (73 520 ha) les réserves de faune de Ouadi Rimé Ouadi Achim (8 000 000 ha), Barh Salamat (2 095 010 ha), Siniaka Minia (464 300 ha), Fada Archei (211 000 ha), Binder Léré (135 000 ha), Mandelia (138 000 ha), Aboutelfane (110 000 ha) les domaines de chasse de l'Aouk (1 185 000 ha), Melfi (426 000 ha), de Douguia (59 000 ha), de Kouloudia (65 000 ha) Barh Erguig (70 000 ha), Chari-Onoko (366 400 ha), Algue du Lac (360 000 ha) et le domaine pilote communautaire de Binder Léré (40 000 ha). L'ensemble de ces aires protégées couvre une superficie de 14 217 530 ha, soit 12 % du territoire national. Ces aires protégées sont localisées ainsi qu'il suit (cf carte 2 ci-après).



Carte 2 : les aires protégées (source : cellule facilité energie CEMAC, octobre 2008)

✓ **Formation ligneuse**

Selon SIDRAT 2011, la superficie de formations ligneuses au Tchad est de 57 411 414 ha soit 44.71 % du territoire national. Elles renferment environ 4319 espèces végétales dont 71 espèces endémiques et 11 menacées. La pratique d'une agriculture et d'un élevage extensif et épuisant le sol et le prélèvement intensif du bois pour la satisfaction des besoins énergétiques puisque 98% de ménages tchadiens utilisent la matière ligneuse comme source d'énergie, sont parmi les

principales causes de la déforestation.

✓ *Les écorégions*

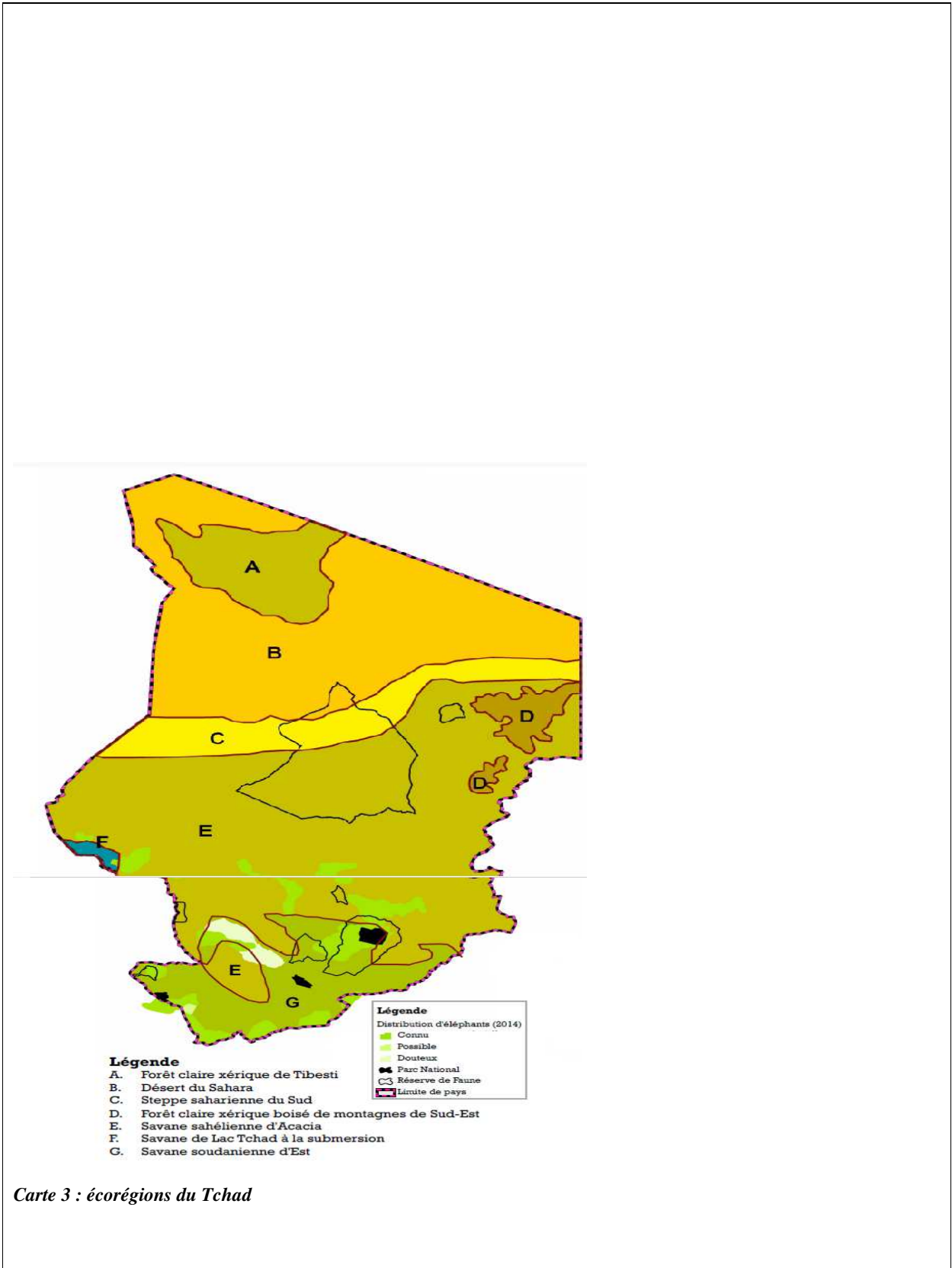
Les climats et la végétation du Tchad changent de manière marquée entre les montagnes et les déserts du nord (zone saharienne), la vaste steppe arbustive (zone sahélienne) dans la partie centrale du pays, et enfin l'immense savane arborée (zone soudanaise) au sud. Des forêts tropicales de feuillus (zone guinéenne) sont présentes à l'extrémité sud du pays. Ces biomes reflètent les différences dans les taux annuels de précipitations, lesquels déterminent également l'utilisation de la terre par les hommes, ainsi que les types et l'abondance de poissons et d'animaux sauvages présents dans les diverses régions du pays (voir carte 3 ci-dessous). Le Tchad est essentiellement un vaste bassin dont l'altitude la plus basse se situe au centre du pays.

Encadré 1 : les aires protégées

Parcs Nationaux						
N°	Dénomination	Domaine écologique	Date de création	Superficie	Enjeux de biodiversité animale	Observations
1	Parc National de Zakouma	Sahélo soudanien	Décret n° 086/TEF du 07/05/63	300.000 ha	Eléphant, girafe, antiquorum, buffle équinoxial, damalisque tiang,	Conservation de la biodiversité
2	Parc national de Manda	Soudanien	Décret n° 243/PR/EFPC/ PNR du 23/10/67	114.000 ha	Buffle, hippopotame, phacochère, singes, cynocéphale	Conservation de la biodiversité
3	Parc National Sena Oura	Soudanien	Loi n° 011/PR/2010 du 10 juin 2010	73.520 ha	Élan de derby, Bubale major, buffle savanensis, éléphant, colobe guéreza, céphalophe à flancs roux	présence des orpailleurs
Réserves de						

faune						
1	Ouadi Rimé Ouadi Achim	Sahélo saharien	Décret n° 155/PR/EFPC/ PNR du 10/05/69	8 000 000 ha	Gazelle dorcas, gazelle Damalisque..	
2	Fada Archei	Sahélo saharien de montagne	Décret n° 232/PR/EFPC/ PNR du 07/10/67	211.30 0 ha	Mouflon à manchettes, crocodile du Nil saharien	
3	Aboutelfane		Décret n° 1683/CH du 20/05/55	110 000 ha	Etat dégradé	
4	Siniaka-Minia	Soudano sahélien	Décret n°097/PG/EF du 17/05/61	426 00 0 ha	Grand koudou de l'ouest, lycaon ?	
5	Barh Salamat	Soudano sahélien	Décret n° 049/TEFC du 29/02/64	2.060 000 ha	Damalisque, lycaon	
6	Binder-Léré	Soudanien	Décret n° 169/PR/EFPC/ PNR du 24/04/74	135 000 ha	Lamantin, hippotrague	Protection des lamentins
7	Mandelia	Sahélo-soudanien	Décret n° 231/PREFPC/P NR du 07/10/67	138 000 ha	Avifaune riche	en état de dégaradatio n avancée
Reserve de Biosphère						
1	Lac Fitri		Décret n° 773/PR/MTE/8 9 du 02/10/89	195 000 ha	Eléphant, avifaune très riche	présence des orpailleurs

Source : MEEP



Carte 3 : écorégions du Tchad

Mesures prises pour renforcer l'application de la Convention

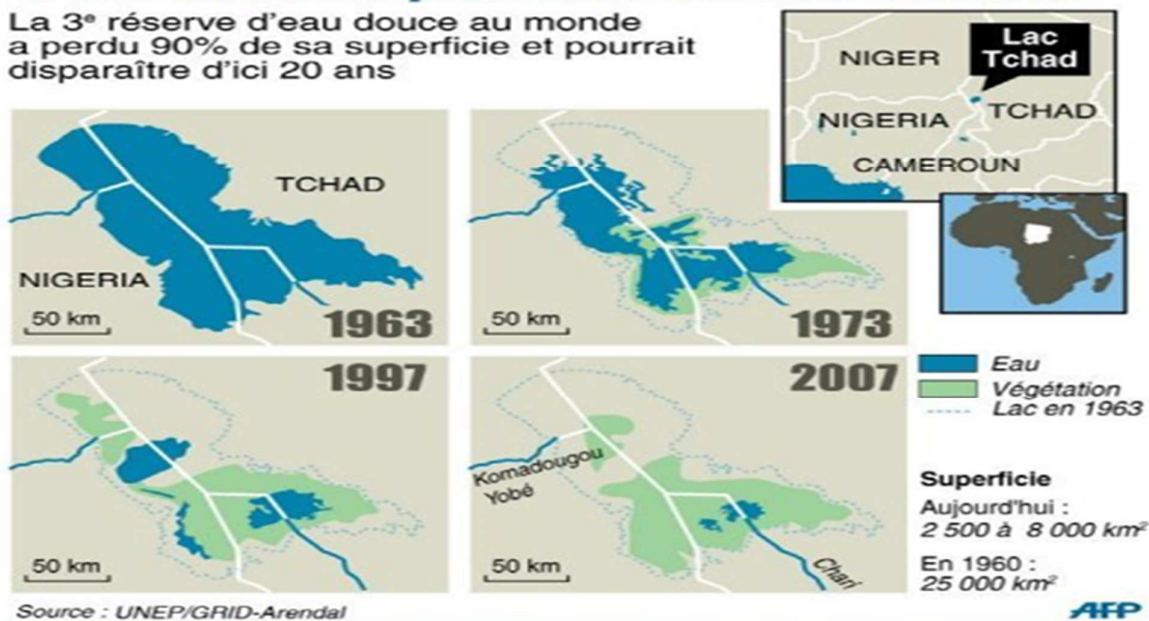
Le Tchad a signé la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) le 12 juin 1992 à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro et l'a ratifiée le 30 avril 1993. Dans sa politique de protection de l'environnement, le Gouvernement du Tchad, a engagé des actions visant à promouvoir la mise en œuvre responsable et participative des différentes Conventions internationales ratifiées par le pays, y compris celle relative à la Diversité Biologique.

Le taux de déforestation actuel est de (2.5%) ha/an (SIDRAT , 2013) sur les ressources forestières naturelles. C'est pourquoi, l'état de dégradation de la diversité biologique attire grandement notre attention.

Ainsi pour en assurer la conservation et l'utilisation durable il faut prendre des options et des mesures prioritaires entre autre l'éducation du public en matière de protection de l'environnement. Dans l'ensemble, on peut noter que la dégradation de la diversité biologique a pour cause : (i) la dégradation des forêts, la déforestation et les feux de brousse, (ii) la pollution de l'eau et (iii) le braconnage. On peut par exemple noter le retrecissement du lac tchad (carte 4) qui a conduit en son temps une perte énorme de la biodiversité dans la région.

Vers une disparition du lac Tchad

La 3^e réserve d'eau douce au monde a perdu 90% de sa superficie et pourrait disparaître d'ici 20 ans



Carte 4 : retrecissement du lac (perte de plus de 90% des ressources hydriques du Lac)

Le pays déploie depuis plus de vingt ans une politique de rigueur en matière de conservation et de gestion durable de ses ressources naturelles. Il a adhéré à la plupart des conventions et accords internationaux dont la convention sur la diversité biologique. Cette volonté qui conforte l'ambition nationale d'asseoir les bases d'un développement durable se heurte à l'épineux problème de personnel compétent, de disponibilité et mobilisation des ressources financières en vue de mettre en œuvre les programmes de terrain qui s'orientent tous vers la préservation de l'environnement,

l'éradication de la pauvreté, et le développement économique du pays. Cet effort a conduit à la réhabilitation du lac tchad qui a recouvert une bonne partie de sa superficie actuellement variant entre 2500 à 8000 km²(UNEP/GRID-Arendal).

La stratégie nationale de l'éducation Environnementale de la République du Tchad a circonscrit les actions et activités prioritaires ci-après dans le but bien précis de renforcer les actions de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique.

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Liens entre Objectifs D'Aïchi/ Objectifs nationaux
Favoriser la mise en place des équipes de recherche spécialisées dans les problèmes environnementaux nationaux.	Créer des centres de recherche spécialisés	Les centres de recherche spécialisés dans le domaine environnemental national sont créés ;	18, 19
	Produire des documents originaux (ressources, synthèses) et les mettre à la disposition des chercheurs, des étudiants, des formateurs et d'autres praticiens dans le domaine de l'EE.	Les documents originaux dans le domaine de l'EE sont produits et mis à la disposition des chercheurs, des étudiants, des formateurs et d'autres praticiens ;	
	Développer des compétences pour un monde sain et viable	Les compétences pour un monde sain et viable sont développées ;	
	Organiser des colloques et des séminaires pour valoriser les productions des chercheurs dans le domaine de l'EE.	Les colloques et des séminaires pour valoriser les productions des chercheurs dans le domaine de l'EE sont organisées.	
Inculquer des comportements responsables aux agriculteurs et éleveurs afin d'aboutir à une utilisation	Informer et sensibiliser les agriculteurs sur les mauvaises pratiques (culture sur brulis, feu de brousse, utilisation excessive des engrais etc.) qui mèneront à la dégradation des terres.	Les agriculteurs sont informés et sensibilisés sur les mauvaises pratiques (culture sur brulis, feu de brousse, utilisation excessive des engrais etc.) qui mèneront à la	1, 4, 5, 7 et 13

rationnelle de la ressource « terre »		dégradation des terres ;	
	Former les agriculteurs sur l'importance de l'intégration de l'agroforesterie dans leurs activités afin de limiter la déforestation.	Les agriculteurs sur l'importance de l'intégration de l'agroforesterie dans leurs activités afin de limiter la déforestation sont formés	
	Informers et sensibiliser les éleveurs sur l'importance de l'utilisation des couloirs de transhumance.	Les éleveurs sont informés et sensibilisés sur l'importance de l'utilisation des couloirs de transhumance	
	Former les éleveurs sur la nuisance des surpâturages pour l'environnement	Les éleveurs sont formés sur la nuisance des surpâturages pour l'environnement	
	Informers et sensibiliser les agriculteurs sur les mauvaises pratiques (culture sur brulis, feu de brousse, utilisation excessive des engrais etc.) qui mèneront à la dégradation des terres.	Les agriculteurs sont informés et sensibilisés sur les mauvaises pratiques (culture sur brulis, feu de brousse, utilisation excessive des engrais etc.) qui mèneront à la dégradation des terres.	
Mettre en place des politiques, des approches, des systèmes et techniques et des alternatives à l'agriculture afin de sauvegarder la ressource «terre» ;	Vulgariser le Plan National de Développement (PND 2017-2021).	Le Plan National de Développement (PND 2017-2021) est vulgarisé ;	3, 7, 4 et 17
	Vulgariser le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.	Le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement est vulgarisé ;	
	Actualiser et vulgariser le Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)	Le Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) est actualisé et vulgarisé ;	
	Vulgariser le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-Tchad).	Le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-Tchad) est vulgarisé ;	
	Développer l'agriculture semi mécanique (motoculteurs, traction animale)	L'agriculture semi mécanique (motoculteurs, traction animale) est développée.	
Mettre en œuvre	Inciter les communautés locales à	Les communautés locales	5, 8, 14

le mécanisme REDD+ au Tchad.	monter et exécuter des projets de reboisement.	sont incitées à monter et exécuter des projets de reboisement ;	et 15
	Mettre en place des projets d'agroforesterie pour les communautés locales.	Les projets d'agroforesterie pour les communautés locales sont mis en place ;	
	Sensibiliser la population sur l'importance d'utilisation de l'énergie renouvelable.	La population est sensibilisée sur l'importance d'utilisation de l'énergie renouvelable.	
impliquer davantage les communautés locales dans la création et la gestion des aires protégées et des boisements domaniaux.	Encourager la gestion conjointe des aires protégées avec les communautés locales.	La gestion conjointe des aires protégées avec les communautés locales est encouragée ;	1, 2 et 18
	Organiser les communautés en comités, en groupements, en associations de gestion des aires protégées et des boisements domaniaux	Les communautés sont organisées en comités, en groupements, en associations de gestion des aires protégées et des boisements domaniaux ;	
	Produire (AEDE avec les communautés locales) et vulgariser davantage des foyers améliorés consommant de moins en moins d'énergie	Les foyers améliorés consommant de moins en moins d'énergie sont produits et vulgarisés	
	Inciter les ONG et le secteur privé dans la création des jardins botaniques, des aquariums, des zoos, des sites archéologiques etc.	Les ONG et le secteur privé sont incités dans la création des jardins botaniques, des aquariums, des zoos, des sites archéologiques etc ;	
	Elaborer une réglementation du commerce de la viande de brousse.	La réglementation du commerce de la viande de brousse est élaborée.	
Induire des comportements responsables des communautés riveraines des aires protégées, des boisements et autres milieux vulnérables et leur engagement accru pour la sauvegarde de la	Former les communautés sur l'utilisation rationnelle des bois	Les communautés sont formées sur l'utilisation rationnelle des bois ;	1 et 18
	Sensibiliser, former et informer les communautés locales sur la gestion des aires protégées en générale et sur les parcs nationaux en particulier.	Les communautés locales sont sensibilisées, formées et informées sur la gestion des aires protégées en générale et sur les parcs nationaux en particulier ;	
	Encadrer et former les ONG et associations nationales œuvrant	Les ONG et Associations nationales œuvrant dans le	

biodiversité.	dans le domaine de l'environnement en technique d'utilisation rationnelle et de transformation des bois.	domaine de l'environnement en technique d'utilisation rationnelle et de transformation des bois sont encadrées et formées ;	
	Vulgariser la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB 2014-2020).	La Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB 2014-2020) est vulgarisée ;	
	Vulgariser les lois n°14/PR/98 du 17 août 1998, définissant les principes généraux de la protection de l'environnement, n°14/PR/2008 du 10 juin 2008, portant régime de la forêt de la faune et des ressources halieutiques et n°14/PR/95 du 13 juil. 1995, Relative à la protection des Végétaux.	Les lois 14/PR/98 du 17 août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement, n°14/PR/2008 du 10 juin 2008, portant régime de la forêt de la faune et des ressources halieutiques et n°14/PR/95 du 13 juil. 1995, Relative à la protection des Végétaux sont vulgarisées.	
	Etablir un programme de protection spéciale pour les aires protégées vulnérable de l'extrême nord du pays (les lacs, les oasis etc.)		
Aménagement des pêcheries et Amélioration de la production halieutique	Aménager les pêcheries et rationaliser l'exploitation des ressources		6 et 7
	Développer l'aquaculture		
	Aménager durablement les chaînes de valeurs dans les grands bassins de production		
Mettre en place des politiques, des techniques, mesures incitatives et des alternatives permettant la gestion rationnelle des	Élaborer des politiques nationales sur les zones humides et promouvoir la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur ces zones.		2, 3, 4 et 11
	Vulgariser les lois n°14/PR/98 du 17 août 1998, définissant les principes généraux de la protection de l'environnement,	Les lois 14/PR/98 du 17 août 1998 définissant les principes généraux de la protection de	

aires protégées, des zones humides et autres milieux naturels.	n°14/PR/2008 du 10 juin 2008, portant régime de la forêt de la faune et des ressources halieutiques et n°14/PR/95 du 13 juil. 1995, Relative à la protection des Végétaux	l'environnement, n°14/PR/2008 du 10 juin 2008, portant régime de la forêt de la faune et des ressources halieutiques et n°14/PR/95 du 13 juil. 1995, Relative à la protection des Végétaux sont vulgarisées ;	
	Mettre en place des projets d'amélioration des produits non ligneux issus des aires protégées.	Les projets d'amélioration des produits non ligneux issus des aires protégées sont mis en place.	
	Améliorer les connaissances sur les zones humides et faire la Promotion de la Convention sur les zones humides en langues locales.	Les connaissances sont améliorées sur les zones humides et la Promotion de la Convention sur les zones humides en langues locales est réalisée ;	
	Gérer les zones humides dans le contexte des bassins hydrographiques (Aménagement et restauration des zones humides).	Les zones humides dans le contexte des bassins hydrographiques (Aménagement et restauration des zones humides) sont créées.	
Les aménagements dans les Aires Protégées	Développer le tourisme de vision dans les aires protégées	Le tourisme de vision dans les aires protégées est développé ;	2, 4 et 11
	Promouvoir l'aménagement, l'équipement des sites touristiques et des établissements des loisirs en vue de diversifier l'économie	L'aménagement, l'équipement des sites touristiques et des établissements des loisirs en vue de diversifier l'économie sont promus ;	
	Créer les emplois durables et décents ainsi que des activités génératrices de revenus	Les emplois durables et décents ainsi que des activités génératrices de revenus sont créés.	
Impliquer de façon efficiente et efficace toutes les parties prenantes à la protection de la biodiversité.	Diminuer les fortes pressions sur les ressources fourragères dues à l'accroissement du cheptel et de la démographie.	Les fortes pressions ont diminué sur les ressources fourragères dues à l'accroissement du cheptel et de la démographie ;	1, 2 et 4
	Elaborer des politiques de gestion participative avec les populations	Les politiques de gestion participative avec les	

	riveraines des aires protégées.	populations riveraines des aires protégées sont élaborées ;	
	Réduire la pression de braconnage et de la pêche, la pression pastorale, la pression démographique et la pression des feux de brousse sur les aires protégées.	La pression de braconnage et de la pêche, la pression pastorale, la pression démographique et la pression des feux de brousse sont réduites sur les aires protégées.	
Créer des conditions nécessaires à la sensibilisation des dirigeants et des décideurs sur l'importance de l'environnement en général et de l'Education Environnementale en particulier.	Sensibiliser les décideurs politiques sur l'importance des aires protégées et ne pas les annexer en les cédants à la population lors des campagnes politiques.	Les décideurs politiques sont sensibilisés sur l'importance des aires protégées et ne pas les annexer en les cédants à la population lors des campagnes politiques ;	1, 2, 4, 17 et 20
	Initier des rencontres entre la population et les décideurs autour des activités de protection, de conservation et de restauration de l'environnement.	Les rencontres entre la population et les décideurs autour des activités de protection, de conservation et de restauration de l'environnement sont initiées ;	
	Organiser des ateliers et séminaires de sensibilisation et de mobilisation ciblés pour les différents groupes des dirigeants et décideurs (Députés, Ministres, Gouverneurs...)	Les ateliers et séminaires de sensibilisation et de mobilisation ciblés pour les différents groupes des dirigeants et décideurs (Députés, Ministres, Gouverneurs...) sont organisés ;	
	Mobiliser les décideurs autour des actions favorisant la protection et la gestion durable de l'environnement.	Les décideurs autour des actions favorisant la protection et la gestion durable de l'environnement sont mobilisés.	

BIBLIOGRAPHIE

- Abdéramane Mahamat Adel Aziz et Abakar Mahamat Zougoulou, 2002, Protection de la biodiversité au Tchad ;
- Aménagement et conservation des aires protégées tropicales UICN-1990 ;
- Anonyme, 2008-2009, Plan stratégique pour diversité biologique, 2011-2020 et les objectifs d'Aïchi, Secrétariat de la convention sur la diversité biologique ;
- Anonyme, 2010, le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA), Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Békao N. Derla, 1999, Etude sur la biodiversité au Tchad – Volet disponibilité des terres cultivables ;
- Boulanodji Edouard, 2007, Besoins et priorités du Tchad en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la Convention sur la Diversité biologique, N'Djamena, Ministère de l'Environnement, 47 pages ;
- Cabinet Bicon, 2010, <https://tchadinfos.com/tchad/tchad-karit-une-filire-conomique-inexploite/>
- CEFOD, 2010, Recueil des textes relatifs à l'environnement au Tchad, N'Djamena, CEFOD, 210p.
- CILSS- Recueil des textes réglementaires et législatifs en matière de gestion de ressources naturelles.
- CPDN, 2015, La Contribution Prévue Déterminée au niveau National.
- Dagoma (Abangah), la place de l'eau dans la justice traditionnelle tchadienne in actes du séminaire du Réseau Méga-Tchad (Francfort 13-14 mai 1993), Paris, ORSTOM, Page 425-439 ;
- Darnace Assane Mbata, 1997, Evaluation de la diversité biologique au Tchad, Ministère de l'Environnement et de l'Eau- Direction des Parcs nationaux et Réserves de Faune, N'Djamena, diffusion restreinte, 30 p.
- Dolmia Malachie, 2005, Etude de la diversité biologique de la partie tchadienne du bassin du Lac Tchad ;
- Evaluation de l'efficacité des Aires protégées : Aires protégées de la République du Tchad", RAPPAM Tchad, UICN, juin 2008 ;
- HCNE, 2001, Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), Communication Nationale Initiale, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, diffusion restreinte, 97 p.
- Kadiom Amidou 2010, aperçu sur les aires protégées, N'Djamena, Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, diffusion restreinte ;
- Klamon Haktouin, Impacts de la population riveraine sur la situation de Douguia, rapport de stage, Ecole pour la formation des spécialistes de la faune, Garoua (Cameroun) 40 p. + annexes ;

- Koumbaye Belyo et Banguéid Yamanh, Analyse des bilans-Aménagement de la faune. Direction des parcs et réserves de faune, N'Djamena, mai 1992, 21 p. + annexes ;
- Le bassin conventionnel du Lac Tchad. Une étude diagnostique de la dégradation de l'environnement, novembre 1989 ;
- Louis BERGER BECOM 1988, Résultat de l'enquête sur la situation de l'élevage Bovin, ovin et Caprin au Tchad, décembre 1988 ;
- Manuel des plantes médicinales tchadiennes, guide des plantes médicinales populaires et leur emploi J. Brent Frisen et D. Youssouf Sidiki, N'Djamena, 1994 ;
- MERH : 2014, 5ème rapport national sur diversité biologique de la République du Tchad, 65 p.
- MEP : 2016, Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique de la République du Tchad, 92 p.
- MEP : 2017, Dispositif relatif à l'accès et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées en République du Tchad.), 68 p.
- MEP : 2018, Stratégie nationale sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages justes et équitables découlant de leurs utilisations (APA), 52 p.
- Ministère de l'Environnement, 1999, Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Diversité Biologique, 76 p.
- Ministère de l'Environnement, 2009, 3ème Rapport National sur la Diversité Biologique, N'Djamena, diffusion restreinte, 150 p.
- Ministère de l'Environnement, 2009, 4ème Rapport National sur la Diversité Biologique, N'Djamena, diffusion restreinte, 73 p.
- Ministère du Plan, de l'Economie et du Développement-Division de la Population, l'Etat de la population au Tchad en 1999, Conséquence démographique et dégradation de l'environnement ; 92
- Oumar Djimadoum, 1997, identification des priorités pour la conservation de la diversité biologique, Ministère de l'Environnement et de l'Eau-Direction des parcs Nationaux et Réserves de Faune, N'Djamena, diffusion restreinte, 37 p. plus annexes ;
- PANA 2009, Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques au Tchad.
- Plan d'action sous-régional Afrique Centrale sur la Diversité biologique.
- Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystemes Forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025
- Plan de conservation de l'éléphant au Tchad, Direction des parcs et réserves de faune, octobre 1991 ;
- PND, 2017, Plan National de Développement
- Projet conservation de l'environnement dans le sud-est du Tchad - Direction des Parcs Nationaux et Réserves de Faune ;
- Rabault (R.) : « la biodiversité : jeux et enjeux du vivant » pages 18-26 dans Nature et Ressources, vol.31, n°3, 1995 ;
- RAPAC, 2007, Plan stratégique et Plan d'action 2008-2017 ;
- Salkind J. H., Etude préliminaire sur les lamantins (*Trichechus senegalensis*) du Tchad – University school of veterinary medicine: Boston (US), 1996, 17 p.
- SN-APA, 2018, Stratégie Nationale sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage des Avantages Justes et Équitables découlant de leur Utilisation.
- SNEE, 2015, Stratégie Nationale de l'Éducation Environnementale.
- SNLCC, 2017, Stratégie Nationale de Lutte Contre le Changement Climatiques au TCHAD.
- SNPA/DB, 2016, Stratégie nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique.
- SNPA/GMV, Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte au Tchad
- SNPGE, 2016, Stratégie Nationale de Protection et de gestion des Elephants.
- Stratégie sous-régionale Afrique Centrale du processus APA

- Tchago Bouimon, 1999, les systèmes de gestion participative rationnels avec une exploitation et une gestion optimale des ressources par l'atténuation des pressions qui existent dans et autour du Parc National de Manda, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Direction des Parcs Nationaux et Réserves de Faune, N'Djamena, diffusion restreinte, 108 p.
- Tchago Bouimon, 2007, Besoins des priorités au Tchad en matière de Renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques, N'Djamena, Ministère de l'environnement, diffusion restreinte, 77 pages
- UICN, Lignes directrices pour la législation des aires protégées, 2012

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de Reference

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'EAU ET DE LA PECHE**

DIRECTION GENERALE

**DIRECTION GENERALE TECHNIQUES DES RESSOURCES
FORESTIERES, FAUNIQUE ET DES PÊCHES**

DIRECTION DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES

POINT FOCAL CDB



UNITE-TRAVAIL-PROGRES

Termes de référence pour l'élaboration du sixième rapport national de la convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB).

CONTEXTE

En 1992, le Tchad a adhéré à la Convention internationale sur la Diversité Biologique (CDB). Il s'agit d'un traité juridiquement contraignant à vocation mondiale, que le Tchad a également ratifiée le 30 avril 1993. La Convention définit trois objectifs principaux :

- 1- La conservation de la biodiversité ;
- 2- L'utilisation durable des éléments qui la constitue ;
- 3- Et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Sa ratification, a conduit les autorités compétentes du pays à prendre un certain nombre de mesures de nature à encourager le maintien et la valorisation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans un cadre itératif ouvert à la participation des populations locales pour un environnement durable correspondant aux principes et obligations de la Convention (CDB).

L'article 26 de la Convention, oblige chaque Partie à présenter à la Conférence des Parties un rapport sur les dispositions qu'elle a adoptées pour appliquer la Convention et la mesure dans laquelle elles ont permis d'assurer la réalisation des objectifs qui y sont énoncés. Dans ce cadre, un sixième rapport national pour le Tchad devra être soumis à l'image de toutes les parties à la Convention au plus tard avant le 31 décembre 2018.

Ce rapport doit examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action National de la Biodiversité (2011 – 2020). Il doit aussi statuer sur le niveau de réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les objectifs nationaux pertinents.

Le rapport doit être fondé sur des informations relatives à la mise en œuvre de la stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité et autres mesures prises pour appliquer la Convention. Le rapport doit aussi inclure les récentes variations de l'état et des tendances de la biodiversité, et des pressions exercées sur celle-ci. Le rapport national devra refléter la mise en œuvre nationale et ressortir l'harmonisation et la coordination des rapports établis au titre de la Convention et de ses protocoles, ainsi que les synergies entre les Conventions relatives à la biodiversité dans l'établissement des rapports.

Au regard des exigences et du temps requis pour élaborer, approuver et remettre le rapport national, la présente consultation se justifie à plusieurs égards, en ce sens qu'elle permettra au Tchad de répondre à un engagement contraignant de la Convention.

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif général du rapport national est de fournir des informations sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention et sur l'efficacité de ces mesures. Il s'agit d'un outil d'examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention au niveau national et en particulier, dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. De manière plus spécifique, le Consultant National devra :

- Evaluer les progrès accomplis pour chaque objectif national pour la diversité biologique établi en fonction du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ;
- Formuler des indicateurs et utiliser des données fiables lors de la mise en œuvre du processus de l'élaboration du rapport ;
- Décrire la contribution du pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ;
- Evaluer l'efficacité des mesures prises ainsi que des besoins en soutien à l'application ;
- Appuyer l'organisation de la série des réunions de concertation et des rencontres de l'équipe de consultants lors du processus d'élaboration du rapport ;
- Évaluer de manière critique les approches et développer des processus qui améliorent la valeur des SPANB pendant la mise en œuvre, en adoptant les meilleures pratiques liées à l'utilisation des données.

RESULTATS ATTENDUS ET PRODUITS LIVRABLES

- Les progrès accomplis pour chaque objectif national pour la diversité biologique établi en fonction du Plan stratégique 2014-2020 pour la diversité biologique sont évalués ;
- Le niveau de contribution du Tchad à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;
- Les mesures prises sont évalués en termes d'efficacité ;
- Le Sixième rapport national est produit.

LIVRABLES

Le consultant, devra produire les livrables suivants :

Produits livrables	Description	Echéance	Responsabilité
Rapport provisoire	1 ^{er} draft du sixième rapport	Novembre 2018	Consultant
Rapport final	Rapport révisé	Décembre 2018	Consultant

COLLECTE DES DONNEES ET DES INFORMATIONS

Le Consultant devra, afin de mieux préparer le rapport national et faciliter l'appropriation de ses conclusions, veiller à ce que le processus soit participatif et inclusif de toutes les parties prenantes.

Toutes les sources d'information devront être prises en charge (rapports produits par le MEEP et autres départements sectoriels).

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Le processus de l'élaboration du rapport national devra être fait sous la supervision du *Point focal National de la Convention sur la Diversité Biologique*. Le Consultant devra soumettre une planification de toutes les étapes du processus, qui devront impliquer toutes les parties prenantes.

DUREE PREVUE :

La durée effective de la consultation est de 45 jours. Le rapport national devra être transmis au Secrétariat de la Convention, au plus tard avant le 31 décembre 2018.

PRINCIPALES QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le consultant devra avoir les qualifications et expériences ci-après :

- Un Diplôme Universitaire (Bac + 5) dans les domaines de la gestion des ressources naturelles (Agropastoral, Agro écologie, Agroforesterie, Zootechnicien), en Sciences de l'Environnement, en Développement Durable, en Biodiversité, ou dans un domaine similaire ;
- Une expérience confirmée d'au moins quatre années dans l'évaluation des ressources de la biodiversité, dans la gestion des projets en lien avec la Biodiversité, dans l'élaboration des rapports nationaux de la biodiversité et /ou des documents de stratégie et plans d'action nationaux en la matière est demandée ;
- Au moins deux années d'expérience à travailler pour soutenir l'engagement des parties prenantes dans les questions de gestion de l'environnement ;
- Expérience de l'élaboration et de l'utilisation d'indicateurs et d'autres paramètres pour mesurer la conservation ou la réussite de projets ;
- L'expérience de travail avec le gouvernement est un avantage.

PRESENTATION DE L'OFFRE

Le Consultant intéressé, devra pour démontrer ses aptitudes devra soumettre au PNUD un dossier de candidature comprenant les documents / informations suivants :

- Une lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité dûment complétée en utilisant le modèle fourni par le PNUD ;
- Un CV personnel ou un PI indiquant toutes les expériences passées de projets similaires, ainsi que les coordonnées (email et numéro de téléphone) du Candidat et au moins trois (3) références professionnelles ;
- Une offre technique comportant une description méthodologique ;
- Une offre financière, comprenant une ventilation des montants (honoraires, les déplacements etc.).

Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier de validation